



Conservatoire Municipal de musique et de danse Maurice Ravel

Projet d'établissement 2023-2028

Sommaire

Préambule	p.4
1. Introduction	p.5
1.1. Contexte territorial et historique	p.5
1.1.1. Présentation du territoire	p.5
1.1.2. Contexte démographique.....	p.5
1.1.3. Contexte socio-professionnel.....	p.6
1.1.4. Contexte socio-économique.....	p.7
1.1.5. Contexte culturel	p.7
1.1.6. Historique du Conservatoire	p.8
1.2. Rappel des missions générales d'un Etablissement d'Enseignement Artistique	p.8
2. Etat des lieux	p.10
2.1. Présentation générale	p.10
2.1.1. Evolution globale des effectifs	p.10
2.1.2. Origine géographique des élèves	p.10
2.1.3. Répartition des élèves par tranches d'âge et classes scolaires.....	p.11
2.1.4. Répartition des élèves par établissements scolaires.....	p.13
2.2. Les activités pédagogiques et leurs évolutions	p.15
2.2.1. Organisation pédagogique, cursus et parcours.....	p.15
2.2.2. Evolution des disciplines instrumentales par cycle	p.15
2.2.3. Evolution de la danse par cycle	p.16
2.2.4. Les différentes activités pédagogiques et artistiques	p.16
2.2.5. Répartition des élèves dans les classes instrumentales en 2022-23.....	p.20
2.3. Suivi et évaluation des élèves.....	p.21
2.4. Diffusion, médiation et partenariats	p.21
2.5. Les réseaux	p.22
2.5.1. L'UEPA 94	p.22
2.5.2. Conservatoires De France.....	p.22
2.6. Le personnel	p.23
2.6.1. Le personnel administratif et technique	p.23
2.6.2. Le personnel enseignant et les heures de cours	p.23
2.7. Les organes de concertation	p.24
2.7.1. Le Conseil d'Etablissement.....	p.24
2.7.2. Equipe de direction, administrative et technique.....	p.24
2.7.3. Le Conseil Pédagogique	p.24
2.7.4. Les équipes pédagogiques et l'organisation en départements.....	p.25
2.7.5. Les réunions plénières.....	p.25
2.8. Les ressources propres	p.25
2.8.1. Le budget	p.25
2.8.2. Les locaux	p.26
2.8.3. Le parc instrumental et la parthèque	p.26
3. Diagnostic et analyse de l'existant	p.27
3.1. Points forts	p.27
3.1.1. Le Conservatoire et la dynamique territoriale	p.27
3.1.2. Une organisation pédagogique en évolution	p.27
3.1.3. Progression des élèves	p.28
3.1.4. Action et Médiation Culturelle	p.28

3.1.5. Les scolaires	p.28
3.2. Points de vigilance	p.28
3.2.1. Des disparités dans l'offre pédagogique	p.28
3.2.2. Les effectifs.....	p.29
3.2.3. Une visibilité à améliorer sur l'extérieur	p.29
3.2.4. Un déficit de grandes salles.....	p.29
4. Projet d'établissement 2023-2028 : orientations, objectifs et plan d'action.....	p.30
4.1. Orientations et axes du projet.....	p.30
4.2. Présentation générale et objectifs	p.31
4.2.1. 1 ^{er} axe : Rayonnement et diffusion	p.31
4.2.2. 2 ^{ème} axe : Médiation Culturelle.....	p.31
4.2.3. 3 ^{ème} axe : Enseignement et élargissement de l'offre pédagogique.....	p.32
4.3. Plan d'action	p.33
5. Conclusion	p.38
5.1. L'évaluation du projet d'établissement.....	p.38
5.2. Faire aujourd'hui notre établissement de demain.....	p.39
Annexe	p.41
Règlement des études.....	p.43

Préambule

Les établissements d'enseignement artistique ont progressivement évolué en équipements culturels où se croisent et s'associent, pédagogie, diffusion et médiation, recherche et création.

Les missions de service public de ces établissements, définies par les textes cadres que sont la Charte de l'enseignement artistique, les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique, renforcées par les dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales puis par l'arrêté de classement du 15 décembre 2006, sont les suivantes :

- Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus
- Des missions d'Education Artistique et Culturelle, en privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire
- Des missions de développement des pratiques artistiques en amateur

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et prennent part à la vie culturelle de leur territoire. Ils assurent la diffusion des manifestations liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes. Ils entretiennent des relations privilégiées avec les différents partenaires artistiques et culturels professionnels, en particulier avec les établissements de création et de diffusion.

Dès lors, et outre le côté réglementaire, le Projet d'Etablissement est un document nécessaire qui présente, non seulement les actions propres au Conservatoire, mais également son rôle qui est de concourir à une synergie entre les différents partenaires culturels, éducatifs et sociaux, permettant ainsi la transversalité et l'efficacité du service rendu à la population.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'arrivée en 2020 d'une nouvelle équipe municipale travaillant à la mise en résonance des différentes structures artistiques, culturelles, sociales et éducatives sur la ville.

Enfin, il vise à engager l'ensemble des partenaires dans le développement du Conservatoire pour mieux le rapprocher des 34000 habitants de la ville.

Le Projet d'Etablissement 2023-2028 formalise les missions de service public et les perspectives du Conservatoire sur les cinq prochaines années.

1. Introduction

1.1. Contexte territorial et historique

1.1.1. Présentation du territoire

La ville du Perreux-sur-Marne (34 161 habitants) est située à l'est de la région Ile-de-France dans le département du Val-de-Marne. Dans le cadre de la mise en place de la métropole du grand Paris le 1^{er} janvier 2016, elle intègre Paris Est Marne& Bois, intercommunalité regroupant 13 communes et 510 000 habitants.

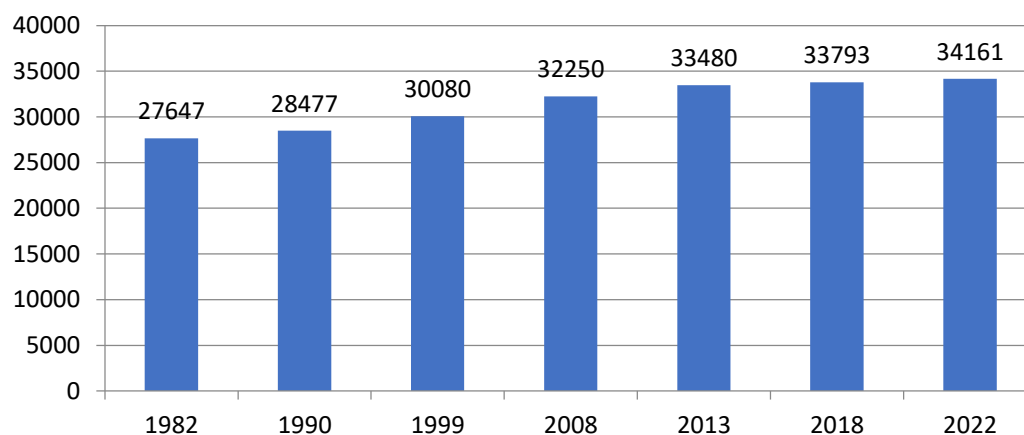
Le Perreux s'étend le long des bords de Marne. Située à 14 Km de Notre-Dame de Paris, sa densité de population est de 8130 hab/km² et sa superficie est de 395ha dont 7,7 ha d'espace vert.

La ville dispose d'importantes infrastructures de transports avec deux lignes de RER (la ligne A et la ligne E) et un accès autoroutier dense avec l'A4 et l'A86. La ligne C15 du Grand Paris Express devrait venir compléter ce maillage à l'horizon de 2030.

1.1.2. Contexte démographique

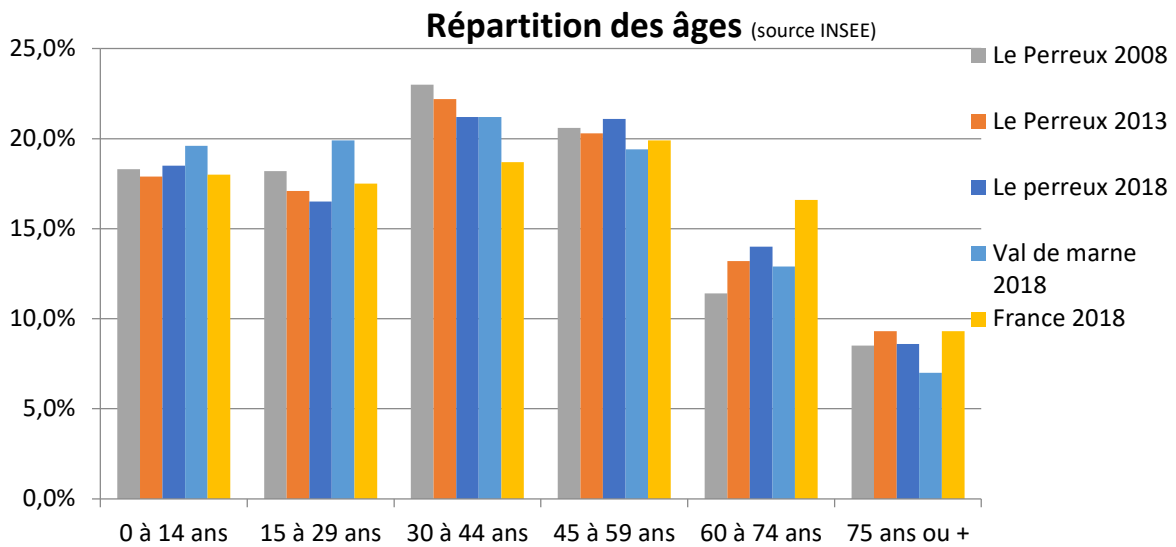
L'évolution démographique de la ville du Perreux est régulière avec un taux annuel d'environ 0,2%.

Histogramme évolution de la population (source INSEE)



La répartition des âges sur les différents indicateurs montre depuis 2008 une augmentation de la population des plus de 45 ans. A contrario, on observe une baisse de la tranche des 15-44 ans. Les 30-59 ans représentent 42,2% de la population. Quant aux tranches des 0-14 et 75 et + elles restent relativement constantes.

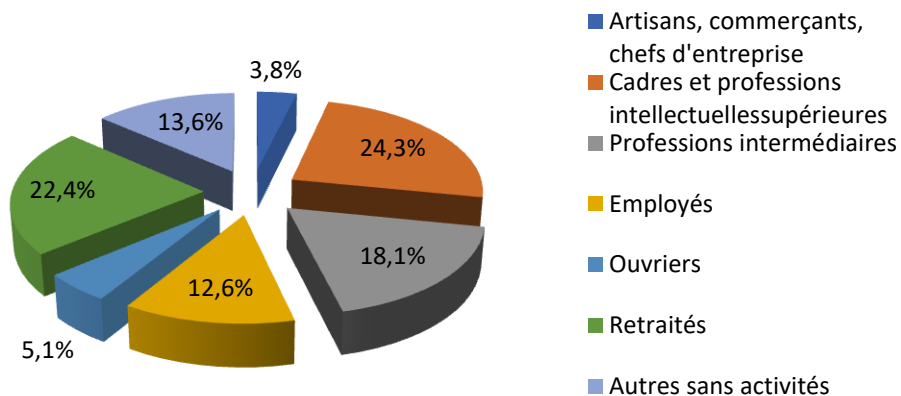
La population compte 82% de familles.



1.1.3. Contexte socio-professionnel

La population compte 73% d'actifs ayant un emploi (dont 14.3% travaillent au Perreux) et 9% de retraités et d'inactifs. Il y a plus de 6000 élèves scolarisés et 1900 étudiants. Le revenu annuel moyen est de 29 560€. Enfin, 63% des Perreuxiens sont propriétaires.

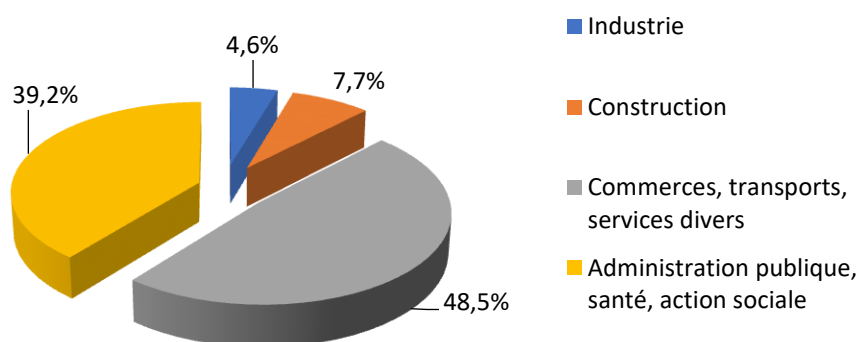
Catégories sociaux-professionnelles des plus de 15 ans (source ISEE)



1.1.4. Contexte socio-économique

L'économie locale est dynamique, essentiellement tournée vers les activités de service. Avec plus de 350 commerces et plus de 100 artisans (chapelier, artisanat d'art, bijoutier, céramiste, ébéniste...) l'activité économique est répartie sur 4 zones : celle de la gare de Nogent-le Perreux, celle du Pont de Bry-sur-Marne, celle se situant sur l'axe de Neuilly-Plaisance, et enfin celle du centre-ville. L'ensemble de ces activités sont pérennes puisque implantées au Perreux depuis de nombreuses années. Les demandes de locaux commerciaux sont très supérieures à l'offre.

Emplois selon le secteur d'activité (source INSEE)



1.1.5. Contexte culturel

La ville du Perreux-sur-Marne compte différents équipements et activités culturelles

- Le Conservatoire : 630 élèves
- La Médiathèque : 6350 adhérents
- Le Centre des bords de Marne, scène conventionnée
- Les saisons culturelles
- Les actions culturelles
- Les ateliers en milieu scolaire. Les enfants d'élémentaire et de maternelle (à partir de la moyenne section) bénéficient d'un atelier culturel parmi les activités suivantes : musique, danse, théâtre, échecs. Non rattachées au Conservatoire jusqu'ici, elles le sont depuis la rentrée 2023.
- 40 associations culturelles qui regroupent près de 3000 adhérents

1.1.6. Historique du conservatoire

- Février 1962, création sous forme associative de l'école de musique de la ville du Perreux-sur-Marne
- Juin 1981, l'école de musique devient « Conservatoire intercommunal de musique et de danse le Perreux-Bry »
- 1^{er} mars 2004, chaque ville reprend sous sa gouvernance l'enseignement artistique, l'association est dissoute. Naissance du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse Maurice Ravel, établissement public d'enseignement artistique géré par la ville du Perreux-sur-Marne
- Février 2008, après plus de 40 ans passés dans des locaux vétustes et devenus sous dimensionnés, le Conservatoire investit ses nouveaux locaux avenue Clémenceau

1.2. Rappel des missions générales d'un établissement d'enseignement artistique

Le Conservatoire du Perreux-sur-Marne est un établissement spécialisé municipal d'enseignement artistique de la musique et de la danse actuellement non classé. Son dernier projet d'établissement remonte à 2005.

Ce nouveau projet d'établissement s'inscrit dans une volonté politique de demander le classement en CRC. Cette labélisation est donnée par le Ministère de la Culture pour une durée de 7 ans renouvelable.

A ce titre, le Conservatoire se doit de répondre aux préconisations des Schémas Nationaux d'Orientations Pédagogique de la danse (2004) et de la musique (2008) et respecter l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Cet arrêté précise ainsi les missions communes aux trois catégories d'établissement (CRC/CRI (Conservatoire à Rayonnement Communal ou Intercommunal) , CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) et CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

L'arrêté précise que les conservatoires classés à rayonnement communal ou intercommunal doivent répondre aux critères suivants :

- assurer, dans l'aire de rayonnement communal ou intercommunal, les missions prévues aux articles 2 et 3 ;
- dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et, dans cette spécialité, au moins les deux premiers cycles du cursus.

En outre, les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal peuvent assurer le troisième cycle de formation des amateurs et dispenser, par convention avec des conservatoires à rayonnement départemental ou régional, tout ou partie du cycle diplômant.

1° Lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement :

- des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement ;
- des pratiques vocales collectives ;
- de la formation et de la culture musicales incluant les démarches de création. Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

2° Lorsque les établissements choisissent la danse comme spécialité, ils dispensent ou garantissent :

- l'enseignement d'une des disciplines chorégraphiques dont l'une au moins appartient aux disciplines chorégraphiques visées à l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- des enseignements pratiques et/ou théoriques en relation avec le patrimoine chorégraphique et les démarches de création.

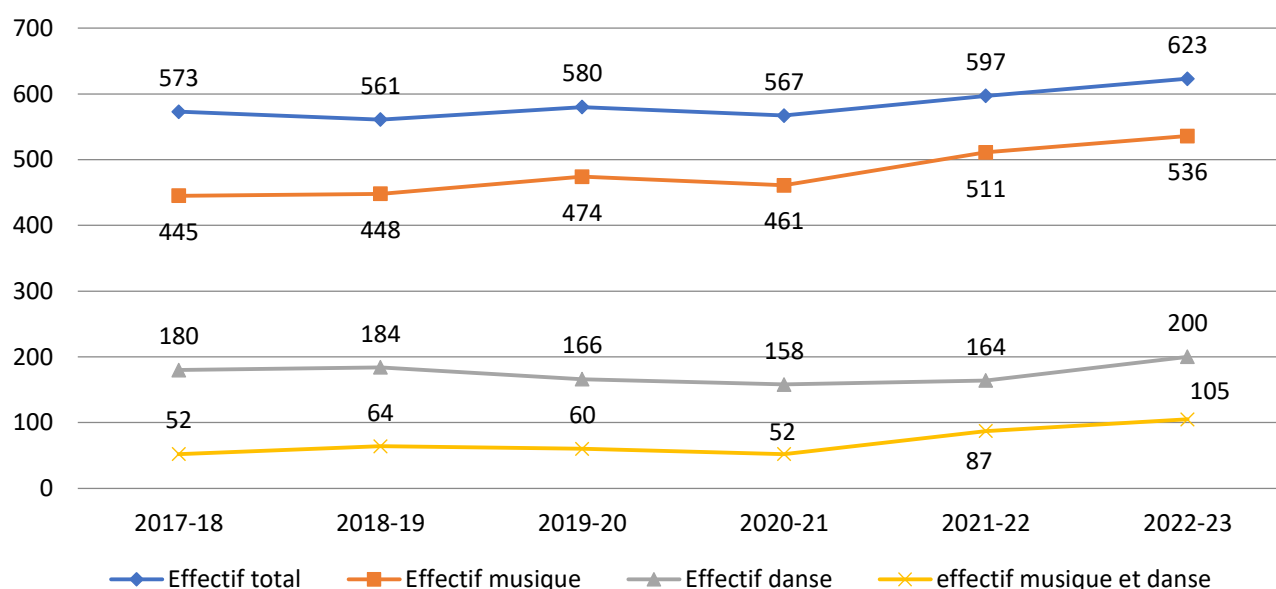
Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

2. Etat des lieux

2.1. Présentation générale

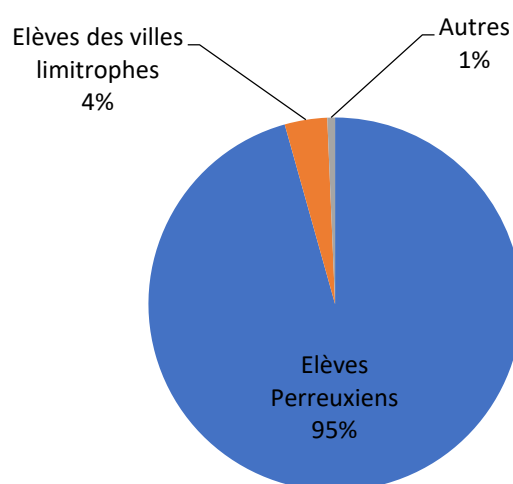
2.1.1. Evolution globale des effectifs

Evolution des effectifs



2.1.2. Origine géographique des élèves

Avec plus de 95% de l'effectif constitué de Perreuxiens, le Conservatoire remplit sa fonction d'établissement municipal de proximité. Ce chiffre s'explique également par la présence d'un conservatoire dans chacune des villes limitrophes (Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Neuilly-Plaisance)



2.1.3. Répartition des élèves par tranches d'âge et classes scolaires

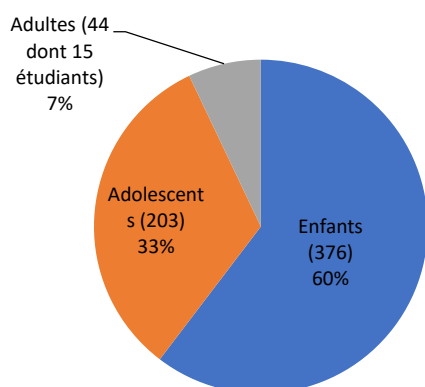
Les outils statistiques dont nous disposons ne nous permettent pas pour certains chapitres de remonter au-delà de 2018/2019

Enfants : élèves de maternelle et d'élémentaire

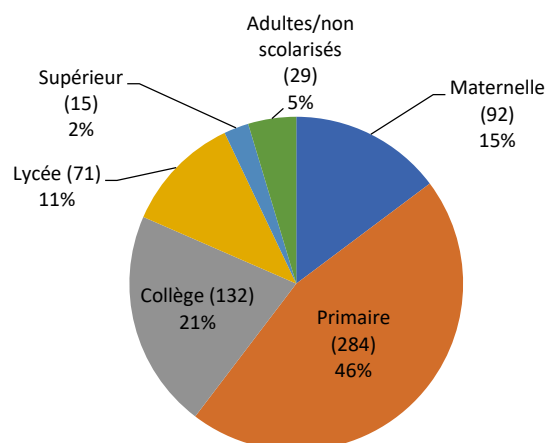
Adolescents : élèves de collège et de lycée

Adultes : élèves post bac ou âgés de 18 ans et plus

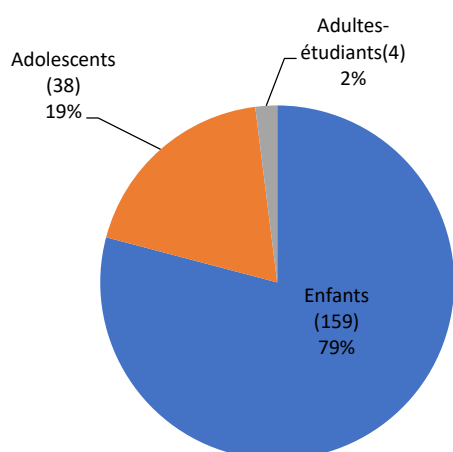
RÉPARTITION PAR ÂGE EFFECTIF TOTAL



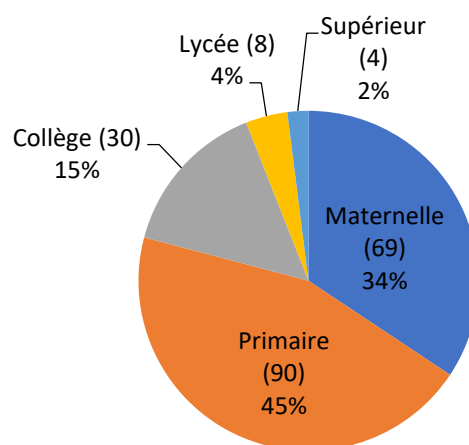
RÉPARTITION SCOLAIRE EFFECTIF TOTAL

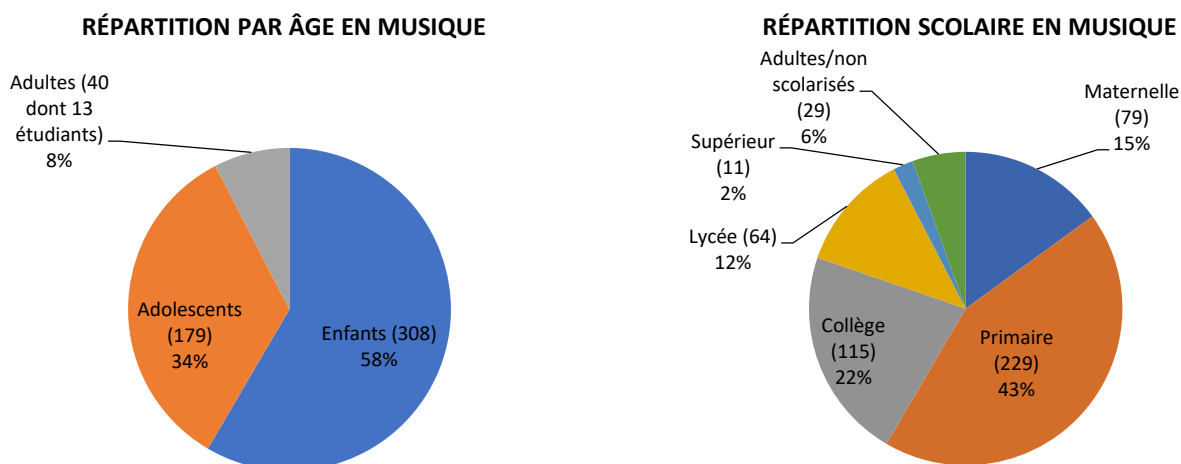


RÉPARTITION PAR ÂGE EN DANSE



RÉPARTITION SCOLAIRE EN DANSE





Les effectifs du Conservatoire sont essentiellement composés d'élèves allant de la maternelle aux classes d'enseignement supérieur, présentant ainsi un aspect pyramidal très marqué, en allant des plus jeunes aux plus âgés.

On observe :

- Que les effectifs sont constitués à 60% par des enfants, avec un taux plus important pour la danse (79%) qu'en musique (58%)
- Qu'à l'entrée au collège, les effectifs baissent en musique de la moitié par rapport à l'élémentaire et des 2/3 en danse
- Qu'à l'entrée au lycée, la même tendance qu'à l'entrée au collège se dessine à savoir, baisse d'environ de la moitié des effectifs en musique par rapport au collège et même des 3/4 en danse

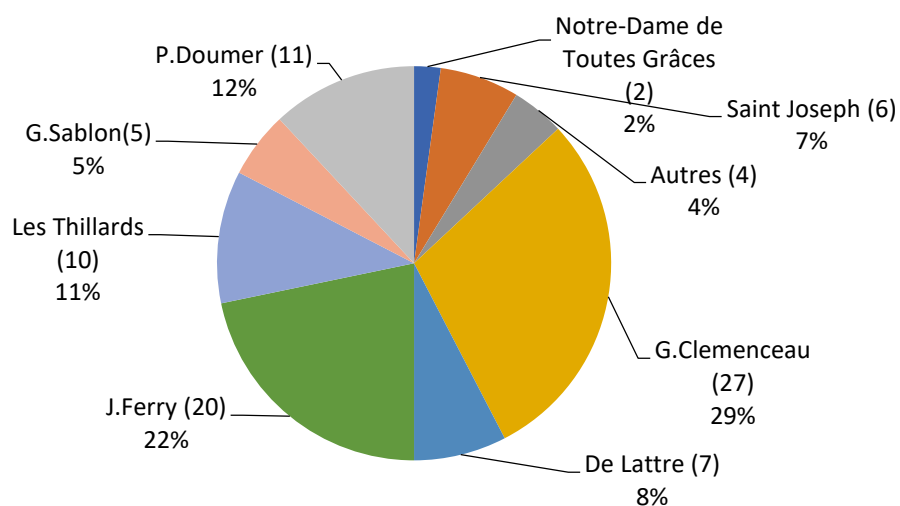
N.B. Il est important de noter que les deux années de pandémie ont particulièrement impactées la danse, en particulier chez les adolescents.

Malgré sa proximité avec Paris (on pourrait considérer que les élèves faisant leurs études restent plus longtemps chez leurs parents), le Conservatoire compte peu d'élèves en classe d'enseignement supérieur. Ces proportions se répercutent dans la répartition des élèves par cycle (voir chapitres 2.2.1 et 2.2.2).

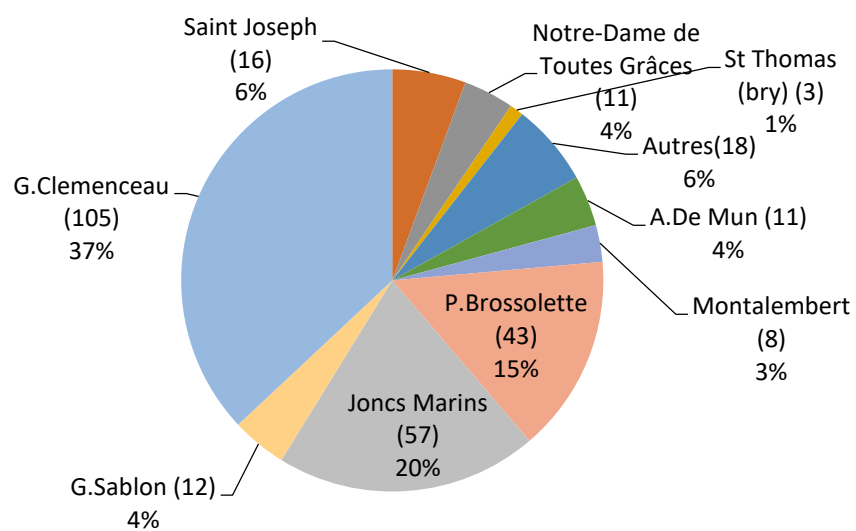
Enfin nous comptons assez peu d'adultes, répartis essentiellement en classe de chant et dans les pratiques collectives.

2.1.4. Répartition des élèves par établissements scolaires

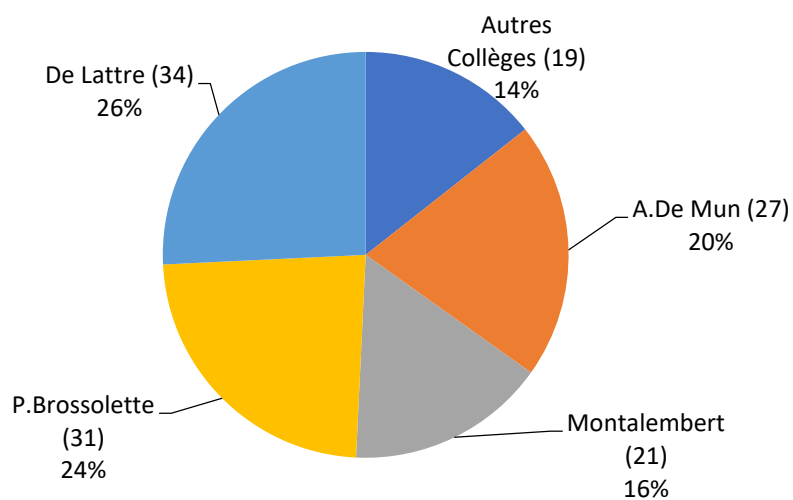
Répartition des 92 enfants en maternelle



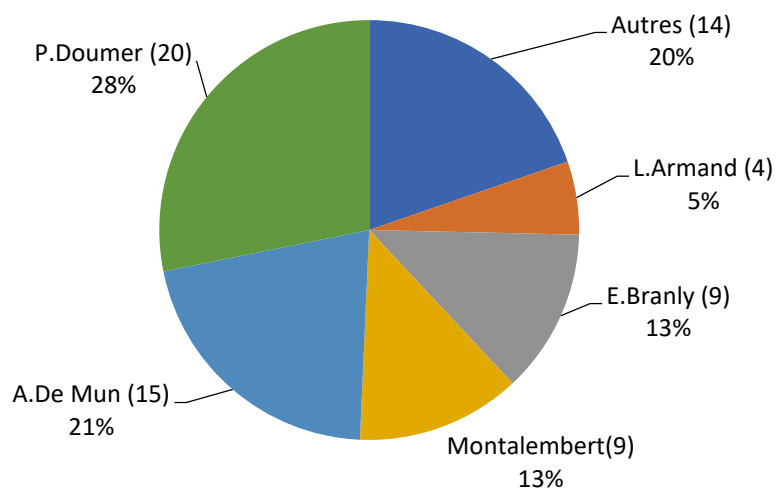
Répartition des 284 élèves en primaire



Répartition des 132 élèves en collège



Répartition des 71 élèves en lycée



2.2. Les activités pédagogiques et leurs évolutions

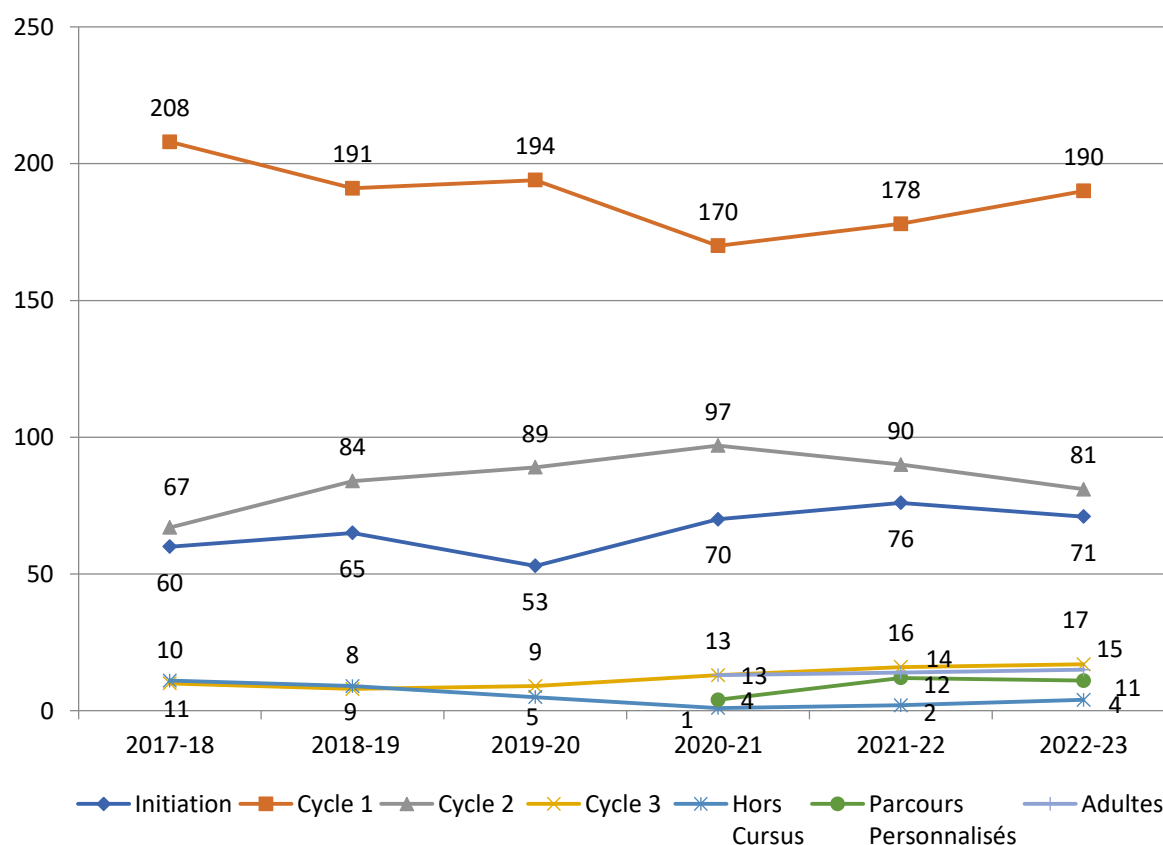
2.2.1. Organisation pédagogique, cursus et parcours

Les études sont organisées selon les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, complétés par des dispositifs propres à l'établissement.

L'enseignement est dispensé à partir de cours individuels et/ou collectifs. Master Classes, résidences, conférences... viennent enrichir cette offre grâce à des partenariats avec le Festival Notes d'automne ou le Centre de bords de Marne.

L'organisation pédagogique est détaillée dans le règlement des études en annexe.

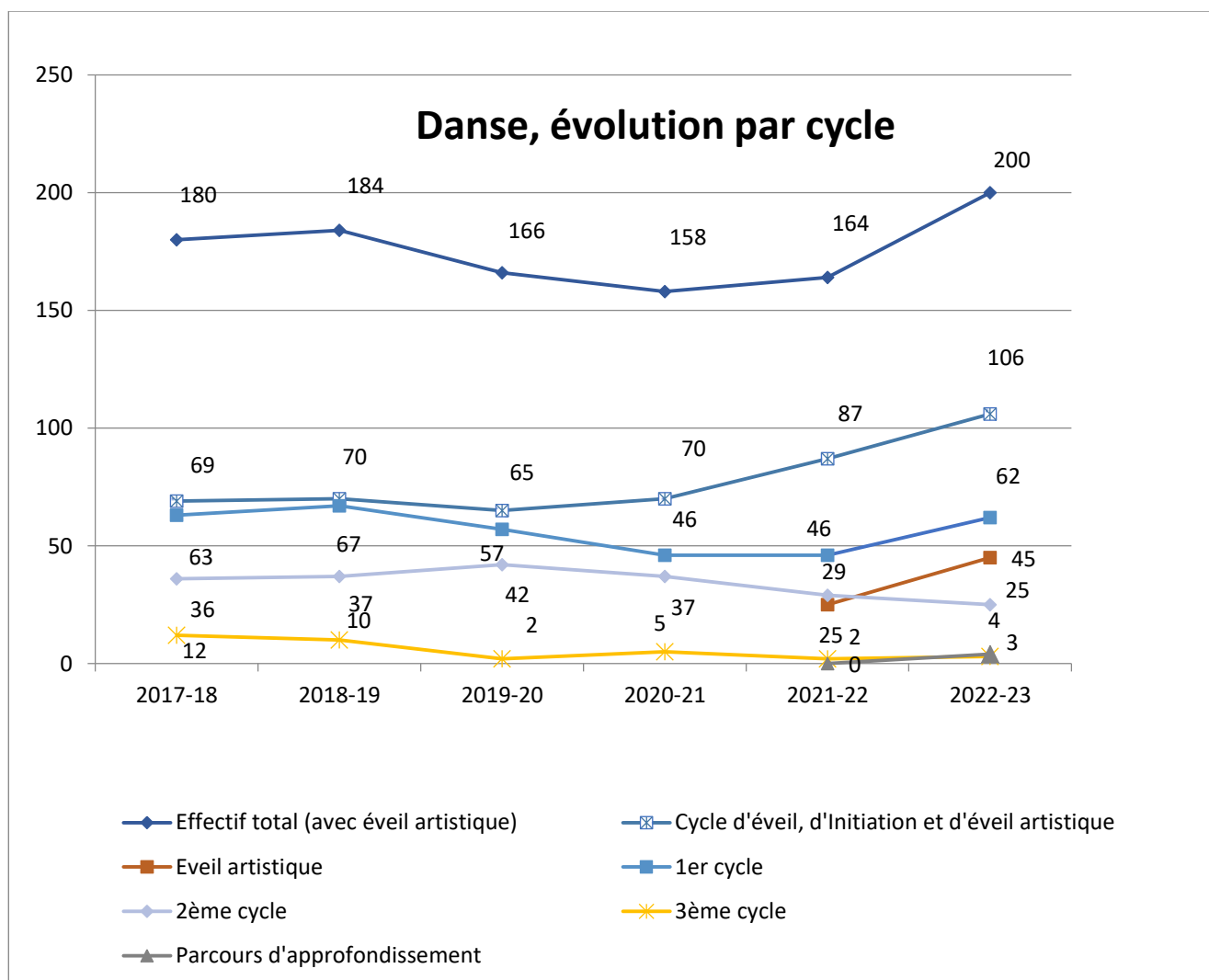
2.2.2. Evolution des disciplines instrumentales par cycle



Pour rappel :

- **Initiation** : 1^{ère} année d'instrument
- **Cycle 1** : de la 2^{ème} année à la 6^{ème} année d'instrument
- **Cycle 2** : à partir de la 4^{ème} année jusqu'à la 10^{ème} année
- **Cycle 3** : à partir de la 7^{ème} année
- **Hors cursus** : après le 3^{ème} cycle, durée 2 ans
- **Parcours personnalisés** : durée de 1 à 3 ans

2.2.3. Evolution de la danse par cycle



2.2.4. Les différentes activités pédagogiques et artistiques

Le Conservatoire dispense des activités pédagogiques régulières (dans le cadre d'un établissement d'enseignement artistique) : disciplines instrumentales, cours collectifs, pratiques collectives, danse...

Evolution des effectifs par département (nombres d'élèves)

Département danse

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Eveil Artistique (musique et danse en MS)					25	45
Eveil et initiation	69	70	65	70	62	79
Danse classique	111	114	101	88	77	61
TOTAL	180	184	166	158	164	185

Département vents

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Flûte traversière	23	28	27	23	23	25
Saxophone	16	17	17	18	20	19
Trompette	8	6	9	11	8	8
Cor	2	3	5	4	4	5
Clarinette	11	8	9	10	11	13
Hautbois	5	4	4	3	5	6
Total	65	66	71	69	71	76

Département des cordes

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Violon	36	40	42	40	43	44
Alto	7	13	17	16	17	17
Violoncelle	13	14	14	11	14	15
Contrebasse	1	1	4	4	6	6
Total	57	68	77	71	80	82

Département Piano

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Piano	112	104	91	99	103	101
Accompagnement					2	3

Département autres disciplines instrumentales

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Clavecin	4	4	7	9	9	8
Flûte à bec	8	5	10	7	8	10
Guitare	64	63	58	55	55	49
Chant lyrique	11	10	10	9	11	10
Harpe	14	14	12	14	13	14
Accordéon	3	4	4	8	10	10
Batterie	16	16	19	22	21	19
Piano Jazz	5	3	4	5	7	9
Guitare basse						1
TOTAL	125	119	124	129	134	130

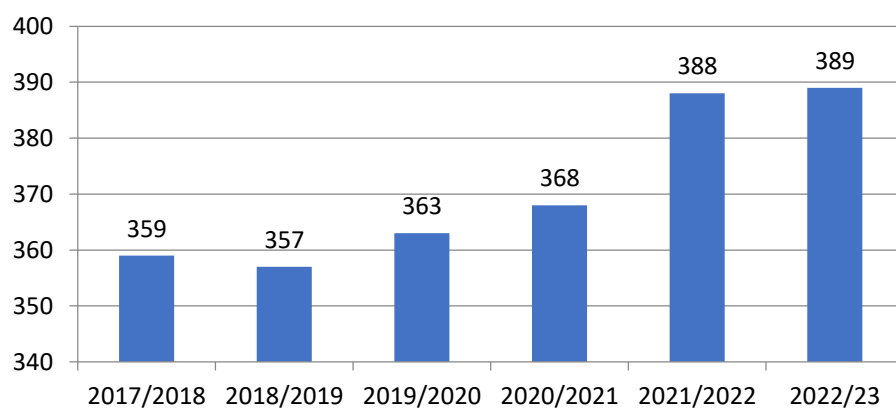
Département Eveil et Formation Musicale

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Eveil Artistique (musique et danse en MS)					25	45
Jardin Musical 1 (MS)	23	22	15	23	12	
Jardin Musical 2 (GS)	28	26	34	26	31	35
Initiation Musicale et Ateliers de Découverte Instrumentale	35	32	28	36	43	44
TOTAL EVEIL	86	80	77	85	111	124
Formation Musicale	319	325	344	312	325	315

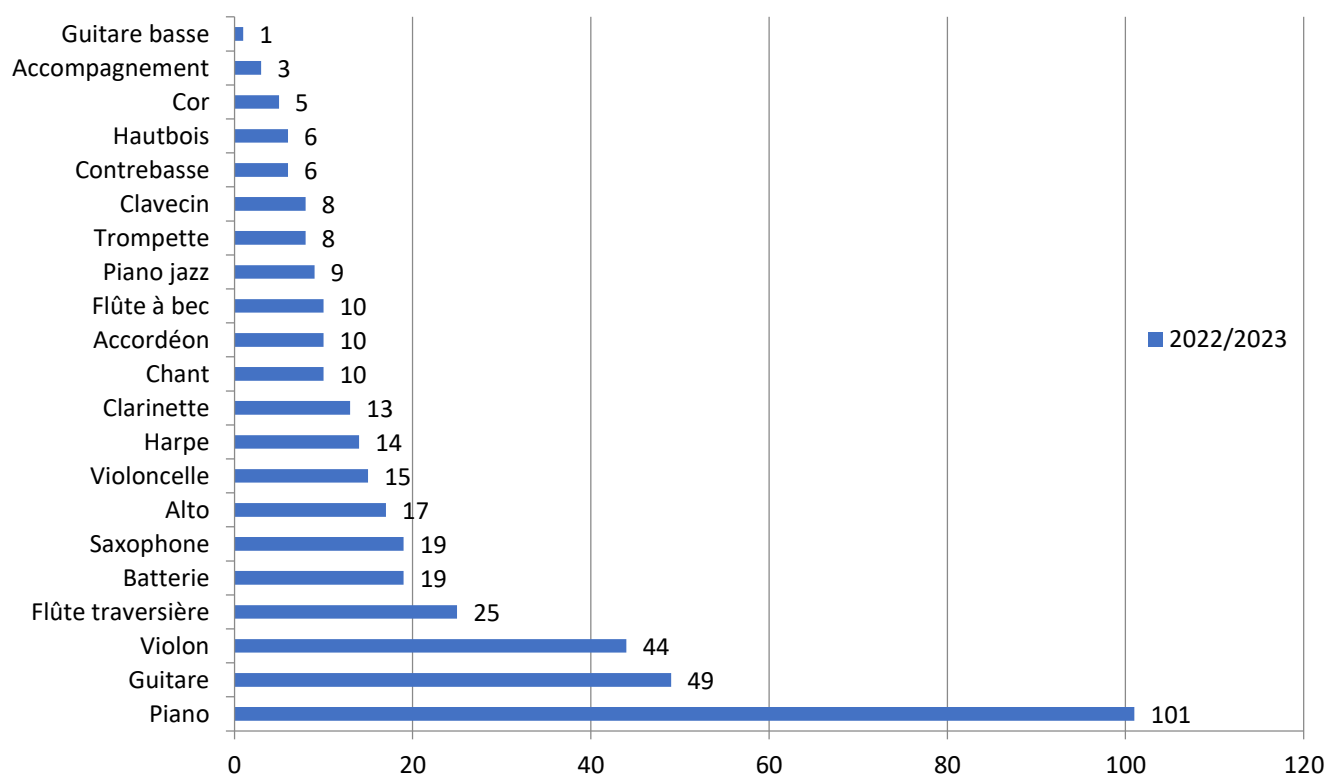
Département pratiques collectives

Disciplines	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Chorale CI1	66	60	59	51	68	61
Chorale CI2	52	57	55	46	42	64
Chorale les vocalies 1	13	21	10	20	15	12
Chorale les vocalies 2			14	9	6	10
Atelier d'art lyrique	5	5	4	4	3	6
Ensemble de clarinettes	6	8	6	5	3	2
Déchiffrage piano collectif					10	10
Ensemble de saxophones	5	5	5	4	6	7
Improvisation piano collectif						4
Ensemble de trompettes	6	6	7	6	3	6
Ensembles de flûtes traversières	10	10	7	10	10	10
Ensemble de flûtes à bec	4	4	4	4	6	0
Ensemble de guitares	8	8	18	5	11	14
Ensemble de guitares	5	5	8	3	4	3
Ensemble de harpes	0	0	5	0	0	13
Musique de chambre	13	12	16	18	21	22
Ensemble de musique ancienne			19	13	7	6
Orchestre à vent 1er cycle	6	6	15	15	19	18
Orchestre à cordes 1er cycle	10	11	14	23	19	13
Orchestre symphonique	23	26	35	36	38	37
Atelier chanson française			5	8	4	4
Atelier percussions corporelles		12	12	12	12	9
Atelier jazz	3	3	5	6	7	6
TOTAL	235	259	323	298	304	337

Evolution du nombre total d'élèves instrumentistes



2.2.5. Répartition des élèves dans les différentes classes instrumentales en 2022-23



Classes instrumentales, pratiques collectives, principaux constats

On observe une concentration des élèves sur peu de discipline. Cependant, cette tendance évolue depuis 2017 :

- Les classes de piano représentent 26% des instrumentistes contre 31% en 2017
- La moitié des effectifs (50%) est répartie sur seulement 3 disciplines : piano, guitare et violon. En 2017, ces mêmes disciplines représentaient 60% de l'effectif total.
- 18 classes sur 21 (soit 85%) représentent 50% des effectifs.
- Depuis 2017, on observe une augmentation de 43% des pratiques collectives

2.3. Suivi et évaluation des élèves

L'évaluation fait partie de la formation de l'élève. Elle peut prendre des formes différentes mais a toujours pour objectif de faire progresser les enfants tout en les responsabilisant dans leur travail.

Les familles reçoivent deux fois par an un bulletin de scolarité. Celui-ci est rempli par tous les enseignants et est édité dans Rhapsodie, le logiciel de gestion du Conservatoire. Ce bulletin permet ainsi aux familles de suivre l'évolution technique et artistique de leur enfant, leur participation à la vie du Conservatoire, tout en précisant les pistes de travail à suivre.

Une évaluation intra-cycle est organisée tous les ans pour tous les élèves, musiciens et danseurs. Elle peut prendre des formes différentes en fonctions des départements et/ou des classes.

Les examens de fin de cycle (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle) déterminent ou non le passage de l'élève dans le cycle suivant. Les examens de 1^{er} cycle se déroulent au Conservatoire tandis que les examens de fin de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle se déroulent dans le cadre des examens départementaux organisés par l'UEPA 94 (Union des Enseignements et Pratiques Artistiques du Val-d- Marne).

Les modalités des examens de fin de cycle sont précisées dans le règlement des études en annexe.

2.4. Diffusion, médiation et partenariats

Le Conservatoire, dans le cadre de ses missions, participe à la vie culturelle de la ville. Dans un souhait d'ouverture, le nombre de manifestations publiques a considérablement évolué depuis 2017. Afin d'élargir les publics, les lieux de diffusions et d'interventions se sont également multipliés : Auditorium, Centre des bords de Marne, Médiathèque, centre de loisirs, crèches, écoles primaires, collèges, lycée, autres établissements d'enseignement artistique, Ehpad, espaces publics extérieurs (squares, places...)

2017-2018 : 29 manifestations

2018-2019 : 38 manifestations

2019-2020 : une quarantaine de manifestations prévues (Covid)

2020-2021 : une quarantaine de manifestations prévues (Covid)

2021-2022 : 55 manifestations

2022-2023 : 64 manifestations

Cet élan a permis de développer une programmation variée et, depuis 2021, de mettre en place des actions de médiations culturelles avec nos différents partenaires sur de nombreux projets.

La programmation annuelle comporte :

- Une Saison Artistique avec des concerts de professeurs
- Une Saison Pédagogique : auditions de classes, rencontres...
- Des actions avec l'Education Nationale
 - Concerts éducatifs avec les professeurs à destination des primaires et des collèges.
 - Concert de nos élèves à destination du lycée
- Des projets en partenariat avec les structures municipales
 - La Médiathèque
 - Les centres de loisirs
 - La petite enfance
 - Le service Fêtes et cérémonies
- Des projets en partenariat avec le tissu associatif local
 - Associations culturelles
 - Anciens combattants
 - Ehpad
- Des projets avec des compositeurs en résidence
- Des projets avec le Centre des bords de Marne
- Des projets avec le Festival Notes d'Automne
- Des projets avec des conservatoires du Val de Marne

2.5. Les réseaux

2.5.1. L'UEPA 94 (Union des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne)

L'UEPA est une association Loi 1901 qui fédère 25 conservatoires de musique, danse, art dramatique et art plastique du Val-de-Marne. Elle rassemble 12000 élèves.

L'association a pour objectif de promouvoir la pratique artistique et l'enseignement spécialisé, et d'animer une réflexion artistique et pédagogique régulière, en lien avec les textes officiels.

L'association est constituée d'un conseil d'administration de 6 directeurs, ainsi que d'une chargée de mission.

Le Conservatoire du Perreux est membre de L'UEPA 94 depuis de nombreuses années. Il collabore ainsi avec les établissements adhérents autour d'actions culturelles (rencontres d'orchestres par exemple en 2018), de la formation professionnelle (formation sur le handicap en 2019) et de l'organisation commune des examens départementaux de fin de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle.

2.5.2. Conservatoires de France

Le Conservatoire est adhérent à l'association Conservatoires de France. Cette association a pour vocation de mettre en réseau les différents établissements du territoire afin de partager des réflexions et des valeurs : ouverture sur les différents publics, ouverture sur les nouvelles pédagogies, l'Education Artistique et Culturelle...

2.6. Le personnel

Le personnel du conservatoire est composé de 38 agents.

2.6.1. Le personnel administratif et technique

- 1 directeur
- 1 professeur chargé de la coordination des actions culturelles et des partenariats
- 2 assistantes administratives
- 1 régisseur chargé également de l'accueil
- 1 agent d'accueil

2.6.2. Le personnel enseignant et les heures de cours

En 2012-2013, 31 enseignants en musique et danse dispensaient 327 heures d'enseignement hebdomadaire pour 34 disciplines dont 11 pratiques collectives.

En 2022-2023, 30 enseignants en musique et danse dispensaient 335 heures d'enseignement hebdomadaire pour 44 disciplines dont 23 pratiques collectives.

- 3 enseignants titulaires à temps complet et non complet sur le grade de Professeur d'Enseignement Artistique
- 5 enseignants titulaires à temps complet et non complet sur le grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 1^{ère} classe
- 8 enseignants titulaires à temps complet et non complet sur le grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 2^{ème} classe
- 10 professeurs en CDD à temps non complet sur le grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 2^{ème} classe
- 4 enseignants en activité accessoire à temps non complet sur le grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 2^{ème} classe

Depuis 2011, le nombre d'enseignants est relativement stable. En revanche, il n'y avait qu'un PEA en 2011 contre 3 en 2022. On note également que le volume global d'heures d'enseignement a peu évolué en 10 ans. Parallèlement, le nombre de pratiques collectives a considérablement augmenté, s'accroissant particulièrement à partir de 2017.

2.7. Les organes de concertation

2.7.1. Le Conseil d'Établissement

Le CE (Conseil d'Établissement) est une instance de dialogue et de concertation à caractère consultatif.

Le CE participe à l'évolution du Projet d'Établissement. Il pourra, dans ce cadre, aborder les grandes orientations pédagogiques, la vie du Conservatoire, ainsi que toutes les dispositions qui peuvent contribuer à l'amélioration du fonctionnement et du rayonnement de l'établissement.

Il est présidé par le Maire de la ville du Perreux-sur-Marne ou son représentant et constitué d'une collégialité de membres répartis ainsi :

- Les membres de droit : le Maire, le Maire adjoint en charge de la Culture, Le directeur général des services, la directrice des affaires culturelles, le directeur du Conservatoire et la coordinatrice des actions culturelles
- 1 représentant du personnel administratif et technique
- 1 représentant des professeurs en musique
- 1 représentant des professeurs en danse
- 1 représentant des élèves majeurs

Le Conseil d'Établissement est convoqué par le Maire ou son représentant, sur sa propre initiative ou sur proposition du directeur du Conservatoire, au moins une fois par an.

Les membres élus le sont pour une durée de deux ans.

2.7.2. Equipe de direction, administrative et technique

L'équipe de direction, constituée du directeur et du professeur chargé de la coordination des actions culturelles et des partenariats, se réunit une fois par semaine pour évoquer les sujets d'actualités et planifier les axes stratégiques de la mise en œuvre des orientations de l'établissement.

L'équipe administrative et technique se joint à eux afin d'organiser l'ingénierie liée aux activités.

2.7.3. Le Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est l'organe de concertation qui réunit le directeur, le professeur chargé de la coordination des actions culturelles et des partenariats (également responsable de département) et les 5 autres responsables de département. Il se réunit environ tous les 2 mois suivant un ordre du jour prédéfini.

Il permet de travailler et de débattre sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement. Chaque responsable est le porte-parole du département qu'il représente. Il fait ainsi remonter au CP les informations des réunions du collectif qu'il anime. Il communiquera ensuite un compte rendu des décisions qui ont été prises.

2.7.4. Les équipes pédagogiques et l'organisation en départements

Les équipes pédagogiques sont donc constituées en 6 départements :

- Département des cordes
- Département des vents
- Département piano
- Département des autres disciplines instrumentales.
- Département Eveil et Formation Musicale
- Danse

Il faut préciser, en particulier pour le département « des autres disciplines instrumentales » que des équipes peuvent également se constituer par discipline ou par esthétique (par exemple musique ancienne).

Enfin, notons que les pratiques collectives ne constituent pas un département en soi. Elles sont naturellement rattachées aux départements de leurs disciplines, mais en fonction des projets, elles peuvent tout aussi bien s'intégrer dans un autre département.

2.7.5. Les réunions plénières

Il y a au minimum deux réunions plénières par an, la première à la rentrée et la seconde en fin d'année. Elles permettent d'aborder selon le cas les perspectives ou les bilans de la saison. Ce sont des moments importants puisqu'ils sont les seuls moments de l'année où tous les enseignants peuvent se rencontrer.

2.8. Les ressources propres

2.8.1. Le budget

Budget de fonctionnement (données compte administratif 2022)

- En 2022, le budget annuel de fonctionnement de la ville était de 46 441 256€. Le budget de la culture était quant à lui de 3 757 172€, soit 8 % du budget communal.
- Sur cette même période, le budget de fonctionnement du conservatoire s'élevait à 1 097 249€, soit 29,2 % du budget culturel.
- Les recettes s'élevaient à 195 140€. Cela représentait :
 - pour la ville, un coût moyen par élève de 1 431€.
 - pour les familles, un taux de participation 17,7 %.

Budget propre en investissement

Depuis 2017, le Conservatoire a investi dans de nombreux instruments :

- Destinés aux Ateliers de Découvertes Instrumentales avec l'achat de 35 instruments (cors, clarinettes, hautbois, flutes traversières, saxophones, contrebasses, altos...). Cela permet ainsi à nos plus jeunes élèves d'essayer différents instruments l'année du CP avant de faire un choix
- Destinés aux pratiques collectives : saxophone ténor, saxophone soprano, flûte basse...
- En 2022, le budget propre au Conservatoire s'élevait à 7660€

2.8.2. Les locaux

Avec 17 salles et 2 studios de répétitions de musiques actuelles, le Conservatoire dispose de locaux modernes conçus pour donner des cours d'instruments en individuel ou en petits groupes (11 salles), des cours de Formation Musicale et de pratiques collectives (5 salles) ainsi que des cours de danse (1 salle).

Le conservatoire, ne disposant pas de salle suffisamment grande, utilise une salle extérieure pour l'orchestre symphonique (la salle Charles De Gaulle).

Avec un seul studio de danse, il n'est pas possible de développer une autre esthétique. Les cours de danse classique occupent à eux seuls le studio du lundi au samedi.

L'Auditorium, qui se trouve dans le même bâtiment, est une très belle salle disposant d'une bonne acoustique. Techniquement, il est bien équipé et dispose d'un régisseur. Il est cependant légèrement sous dimensionné avec une jauge de 154 personnes, et plus particulièrement, avec un plateau de seulement 40 m² qui ne permet pas d'accueillir de grandes formations.

2.8.3. Le parc instrumental et la partothèque

Le parc instrumental du Conservatoire est constitué essentiellement par les instruments restant à demeure : piano, clavecin, épinette, harpes, batterie et percussions... notons que le Conservatoire s'est doté depuis 2018 d'un parc instrumental destiné aux Ateliers de Découverte Instrumentale (35 instruments : hautbois, cors, contrebasses, trompettes...)

La partothèque se constitue d'année en année. Elle s'est particulièrement développée à partir de 2019 grâce à une demande de subvention faite auprès de la SEAM (Société des Editeurs et des Auteurs de Musique).

3. Diagnostic et analyse de l'existant

3.1. Points forts

3.1.1. Le Conservatoire et la dynamique territoriale

Le Conservatoire dispose aujourd'hui de moyens pour répondre aux attentes de ses usagers et élaborer un projet culturel et pédagogique solide, partie prenante de la vie de la ville du Perreux-sur-Marne, grâce à :

- La compétence et le dynamisme des équipes pédagogiques et administratives
- Des moyens budgétaires en évolution
- Un bâtiment moderne et la présence d'un Auditorium au sein de l'établissement
- Ses différents partenariats

3.1.2. Une organisation pédagogique en évolution

Depuis maintenant 3 ans, le conservatoire élargit son offre pédagogique en proposant différents parcours, en créant du collectif et en croisant les disciplines.

Pour les plus jeunes.

Depuis 2018, mise en place des Ateliers de Découverte Instrumentale pour les enfants en cours d'Initiation Musicale (CP) afin d'essayer les instruments.

Depuis la rentrée 2021, création d'un cours d'Eveil Artistique qui permet aux élèves de moyenne section, s'inscrivant pour la première fois au Conservatoire, de découvrir la musique et la danse au sein d'un cours unique, encadré par un professeur de chaque discipline.

Pour les ados et les adultes

Depuis trois ans, les « parcours personnalisés » viennent compléter l'offre pédagogique en cycle afin de répondre de manière plus efficace aux attentes et parfois aux contraintes des élèves.

Les pratiques collectives au cœur du projet

Depuis la rentrée 2018, les pratiques collectives font partie intégrante de la formation des élèves, elles sont au centre des apprentissages et à la base du projet du conservatoire. 89% des élèves ont aujourd'hui une pratique collective contre 65% en 2017. Elles sont la traduction du savoir vivre ensemble à travers une activité artistique et permettent de concevoir le Conservatoire comme un ensemble auquel l'élève appartient. Elles favorisent les liens intergénérationnels et les passerelles vers les pratiques amateurs en accueillant notamment les adultes ou des musiciens non élèves. Elles permettent également de faire le lien entre les différentes disciplines et facilitent les projets transversaux, elles ont un rôle d'action culturelle.

Enfin, au sein de la structure, elles contribuent au renouvellement générationnel des élèves et participent au rayonnement du Conservatoire sur la ville.

Un travail en transversalité

Le travail au sein de l'équipe pédagogique est de plus en plus pensé collectivement. Cela se traduit par un meilleur suivi des élèves (par exemple, mise en place des conseils de classe pour les élèves en fin de cycle) et par la réalisation de projets transversaux entre les différentes classes, aussi bien en musique qu'en danse.

3.1.3. Progression des élèves

Le niveau général des élèves en musique a considérablement augmenté passant, en 2^{ème} et 3^{ème} cycle, de 70 élèves en 2016 à 101 élèves à la rentrée 2022.

3.1.4. Action et médiation culturelle

L'action culturelle est devenue un marqueur important du Conservatoire. En proposant 3 concerts professionnels avec les professeurs et plus de 60 actions par an dans et hors les murs, la Saison Artistique et Pédagogique donne au Conservatoire une visibilité de plus en plus importante sur la ville.

Depuis maintenant 1 an, un travail important autour de la médiation culturelle est en cours avec nos différents partenaires (centres de loisirs, La Médiathèque, Ehpad, scolaires...) afin de sensibiliser des nouveaux publics, pas toujours habitués à fréquenter les salles de concert ou le Conservatoire. Une professeure est dorénavant en charge de coordonner cette mission, en partenariat avec les différents services ou structures.

3.1.5. Les scolaires

Depuis la rentrée 2022, les Interventions en Milieu Scolaires sont rattachées au Conservatoire. 5 enseignants, en musique, danse, théâtre et échec, interviennent dans toutes les écoles publiques élémentaires et maternelles de la Ville. Ainsi, tous les enfants du Perreux-sur-Marne, de la moyenne section au CM2, bénéficient tous les ans d'une intervention artistique et culturelle. Ces interventions sont complétées par des concerts éducatifs donnés par les professeurs du Conservatoire dans le cadre de la Saison Artistique. Enfin, des projets mélangeant élèves du Conservatoire et scolaires, ou encore faisant intervenir les écoles dans les EHPAD sont en train de voir le jour.

3.2. Points de vigilance

3.2.1. Des disparités dans l'offre pédagogique

Comme évoqué dans l'état des lieux, on constate un déséquilibre important entre les différentes disciplines instrumentales, voire une sous-représentation de certaines d'entre elles, en particulier au sein de la famille des vents et en jazz. Rappelons que 3 classes (piano, guitare et violon) représentent à elles seules 50% des effectifs.

On note également l'absence de certaines classes pourtant indispensables au bon fonctionnement des ensembles (basson, trombone, tuba...).

Le Conservatoire dispose au sein de l'établissement de deux studios de répétition. Cependant, on constate l'absence des musiques actuelles dans l'offre pédagogique de l'établissement (excepté le piano et les ateliers jazz, ainsi que la batterie). La diversité des esthétiques et des styles en est d'autant plus limitée.

Le Conservatoire ne propose que de la danse classique, les locaux ne permettant pas la création d'une seconde esthétique faute d'un second studio.

3.2.2. Les effectifs

Avec 1,8% de fréquentation des habitants de la ville, le Conservatoire se situe plutôt dans la moyenne nationale basse qui s'établit autour de 2%. Un effectif plus conséquent permettrait :

- De développer certaines disciplines et les pratiques collectives
- De diversifier les esthétiques
- De favoriser les partenariats et les actions culturelles
- De permettre aux élèves de se relayer dans les projets afin que ce ne soient pas toujours les mêmes qui se produisent
- De s'assurer d'un socle plus solide d'élèves afin de développer le 3^{ème} cycle

3.2.3. Une visibilité à améliorer sur l'extérieur

Si la qualité de l'enseignement est reconnue par les usagers, les propositions du Conservatoire sont encore trop méconnues des Perreuxiens, en particulier de ceux qui sont éloignés du centre-ville. Les effectifs dont nous venons de parler ci-dessus le confirment. Communication et action culturelle doivent donc jouer un rôle plus important dans l'ouverture et la valorisation de l'équipement vers l'extérieur.

3.2.4. Un déficit de grandes salles

Le bâtiment est moderne et très bien entretenu. Il dispose d'un nombre de salles de cours individuels suffisant. En revanche, l'établissement ne possédant pas de salles de pratiques collectives, chorales et orchestres doivent utiliser des salles de Formation Musicale, l'Auditorium ou la salle Charles De Gaulle.

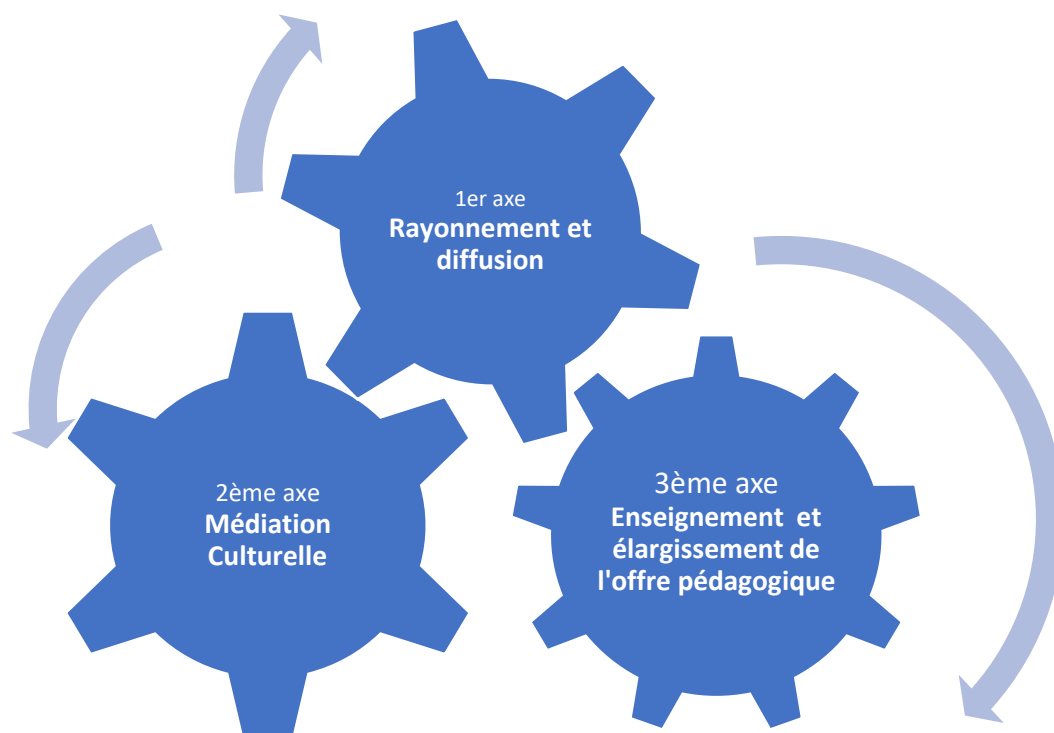
4. Projet d'Établissement 2023-2028 : Orientations, objectifs et plan d'action

4.1. Orientations et axes du projet

Le Conservatoire est un établissement culturel d'enseignement artistique. Le travail engagé a permis d'enclencher une dynamique au profit des élèves et plus largement des Perreuxiens. Former un élève prend du temps et réaliser un projet demande une synergie entre les enseignants, la Ville et les différents partenaires. Prendre en compte ces considérations permet à l'établissement d'être en phase avec le public et son territoire.

Aussi, les 3 axes du Projet d'Établissement ont été pensés et structurés à partir des orientations suivantes :

- Conforter la situation du Conservatoire comme acteur culturel d'enseignement artistique du territoire
- Être un lieu ouvert aux publics. Favoriser la proximité, l'égalité des chances et l'accès à la culture
- Être un établissement résolument tourné vers l'extérieur
- Impulser une dynamique artistique avec les acteurs et partenaires culturels, éducatifs et sociaux du territoire



4.2. Présentation générale et objectifs

4.2.1. 1^{er} axe : Rayonnement et diffusion

Lieu de diffusion, de production et de création, le Conservatoire propose tous les ans une soixantaine d'actions à destination de tous les Perreuxiens.

Aussi, le Conservatoire poursuivra et développera :

- Des partenariats et des réseaux avec :
 - Les services de la Ville : enfance et éducation dans le cadre du PEDT (Plan Educatif de Territoire), solidarité famille et jeunesse, comité de jumelage, politiques de la ville...
 - les acteurs et les établissements culturels : CdbM, Médiathèque, Festival Notes d'automne...
 - Les établissements d'accueil pour personnes âgées
 - Les structures d'accueil du handicap
 - Le milieu médical
 - Les acteurs du tissu associatif
 - L'Education Nationale dans le cadre des Interventions en Milieu Scolaire en maternelle et en élémentaire, et d'actions à destination des collèges et des lycées
 - Les réseaux de l'enseignement artistique : conservatoires du Val-de-Marne (UEPA 94), réseau Conservatoires de France

- Des actions de diffusion avec :
 - Sa saison Artistique avec les concerts des professeurs et des artistes invités
 - Sa saison Pédagogique avec les concerts et les spectacles des élèves
 - La saison culturelle de la ville

4.2.2. 2^{ème} axe : Médiation Culturelle

Dispositif de démocratisation et d'éducation culturelle, la Médiation Culturelle regroupe l'ensemble des actions visant à mettre en relation un public avec l'objet artistique ou une proposition culturelle.

Pour le Conservatoire, il s'agit d'aller au-devant de ses spectateurs, quelques semaines avant un spectacle, afin de favoriser et de faciliter cette rencontre. Depuis septembre 2021, une enseignante Médiatrice Culturelle intervient auprès des partenaires culturels, éducatifs et sociaux (Médiathèque, crèches, centres de loisirs, maisons de retraite...) afin de définir la nature de la médiation qui pourra alors prendre la forme :

- D'ateliers musique permettant de donner des clés d'écoute
- D'ateliers d'art plastique ou d'art visuel permettant aux publics de fabriquer décors et costumes et devenir ainsi acteurs du projet
- D'ateliers permettant de faire essayer des instruments
- D'un support laissé au public présentant le spectacle
- De tout autre dispositif permettant l'interaction avec le public

L'ensemble de ces actions permet de développer curiosité, sensibilité et sens critique, et de favoriser l'accès à la culture à des personnes qui en sont parfois éloignées.

La Médiation Culturelle s'inscrit plus largement dans le développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), conception de l'enseignement qui s'appuie sur trois fondamentaux : la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes, l'acquisition de connaissances.

La Médiation permet ainsi de bâtir et de coordonner nos projets avec notre Saison Artistique (concert des professeurs), la saison de spectacle vivant du CdbM ou bien encore avec le Festival Notes d'automne. L'intérêt repose bien sur la complémentarité entre l'enseignement artistique et la diffusion proposée par les acteurs culturels du territoire. Dans le cadre de l'EAC, la rencontre avec les artistes présents est une plus-value importante.

La Médiation Culturelle, comme axe central du Projet d'Etablissement, permet ainsi l'articulation entre l'axe *Rayonnement et diffusion* et l'axe *Enseignement et élargissement de l'offre pédagogique*.

4.2.3. 3^{ème} axe : Enseignement et élargissement de l'offre pédagogique

Le Conservatoire propose aux Perreuxiens une grande diversité de disciplines musicales et chorégraphiques dès l'âge de 4 ans. L'enseignement proposé est structuré en parcours, à partir de la phase d'éveil pour les plus jeunes, puis en poursuivant ensuite dans le cursus en cycle. Adultes et adolescents ont la possibilité de suivre des parcours personnalisés. (cf en annexe le règlement des études)

Au cœur des enseignements, les pratiques collectives permettent de faire le lien entre les différents parcours, et de réunir autour d'un même projet petits et grands, élèves et professionnels. Elles sont la traduction d'un savoir-vivre ensemble, sont source de motivation et permettent aux élèves de se produire sur scène, ce qui pour tout musicien, danseur ou chanteur est bien l'aboutissement du travail mis en œuvre.

Aussi et afin que chaque élève puisse s'épanouir dans sa pratique musicale ou chorégraphique, le Conservatoire devra :

- Equilibrer, développer et créer des disciplines instrumentales en cohérence avec des pratiques collectives dynamiques
- Consolider et développer les pratiques collectives
- Consolider et faire évoluer les différents parcours d'apprentissage en musique et en danse, en cohérence avec les Schémas d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture
- Consolider le 3^{ème} cycle
- Développer et favoriser la place du spectacle vivant dans le parcours des élèves
- Diversifier les esthétiques musicales et chorégraphiques
- Favoriser les projets transversaux
- Favoriser l'éveil pluridisciplinaire
- Développer la création
- Accueillir de nouveaux publics

4.3. Plan d'action

1. Rayonnement et diffusion				
Objectifs	Actions à mettre en place	Effets attendus	Moyens à mettre en œuvre	Planning
Poursuivre et développer des partenariats et des réseaux	<p>Créer des projets et des actions culturelles en partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents services de la ville : <ul style="list-style-type: none"> o le service enfance et éducation dans le cadre du Plan Educatif de Territoire et de la politique de la ville (crèches, centres de loisirs...) o le service solidarité, famille et jeunesse o les établissements culturels comme la Médiathèque o la saison culturelle et les manifestations organisées par la Ville - Le Festival Notes d'Automne - Le CdbM - les maisons de retraite - les associations de la ville - le milieu médical - les structures d'accueil handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - toucher un nouveau public - créer du lien social et culturel - développer les rencontres intergénérationnelles - sensibiliser et former les publics - favoriser la transversalité entre les différentes disciplines et les esthétiques - valoriser le travail des élèves et l'image du Conservatoire - développer la motivation des élèves - donner du sens à l'action éducative et culturelle du Conservatoire - créer une dynamique territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - développer la Médiation Culturelle (voir axe n°2 du projet) - consolider la communication entre les services - améliorer la communication à destination des publics - affecter du temps pédagogique, administratif et technique - consolider le plan de formation - consolider le budget - mettre en place un Conseil d'Etablissement 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2023 à 2028 - de 2024 à 2028
	<p>Mettre en place des partenariats et des projets avec l'Education Nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en maternelle et élémentaire. <ul style="list-style-type: none"> ↳ élaborer des projets coordonnés entre les écoles et le Conservatoire ↳ définir et écrire, en collaboration avec les établissements scolaires, un projet pédagogique artistique - au collège et au lycée. Mise en place de projets en lien avec les saisons du conservatoire 	<ul style="list-style-type: none"> - permettre aux enfants de s'inscrire dans une démarche artistique collective. - acquérir, grâce au Parcours d'Education Artistique et Culturel, une culture artistique en lien avec l'apprentissage des enseignements obligatoires (BO de l'Education Nationale) - favoriser l'inclusion - affirmer l'identité du Conservatoire et son action éducative et culturelle - toucher, sensibiliser et former un public adolescent. 	<ul style="list-style-type: none"> - affecter des temps de concertation, d'élaboration et de suivi des projets - développer la communication avec les familles des écoles - intégrer ce dispositif dans le plan de formation - intégrer le coût des interventions dans celui de la Saison Artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2023 à 2028 - de 2024 à 2028 - de 2025 à 2028 - de 2023 à 2028

	<p>Participer aux réseaux de l'enseignement artistique avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conservatoires du Val-de-Marne afin de développer des rencontres de classes entre établissements, de collaborer sur des projets communs... - l'UEPA 94, réseau des conservatoires du 94, entre autres pour la formation des enseignants, des concertations pédagogiques, l'organisation des examens de fin de cycle ... - La FFEA (Fédération Française de l'Enseignement Artistique) - Conservatoires de France, association nationale à laquelle le conservatoire est adhérent 	<ul style="list-style-type: none"> - permettre des rencontres entre les élèves des différents établissements - susciter des échanges pédagogiques entre les enseignants et dynamiser les enseignements et les apprentissages. - élargir la vision de l'enseignement artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - affecter du temps pédagogique - développer des partenariats et des conventionnements - mutualiser des moyens - affecter du temps administratif - consolider la communication 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2023 à 2028
<p>Développer la diffusion</p>	<p>Proposer une saison riche et variée grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Saison Artistique avec la participation des professeurs et d'artistes invités. Chaque formule donnera lieu à : <ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 concert familial le dimanche matin ↳ 1 concert pédagogique à destination des scolaires - La Saison Pédagogique. Elle donnera lieu à des auditions de classes mais également à des concerts et des spectacles qui pourront être en lien avec la programmation : <ul style="list-style-type: none"> ↳ du CdbM ↳ de la Médiathèque ↳ de la Ville ↳ des conservatoires partenaires ↳ des scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - former et élargir les publics : familles autres que celles inscrites, scolaires... - permettre aux élèves de voir leurs professeurs comme des artistes - développer un parcours spectateur - éveiller la curiosité et susciter l'envie - découvrir des esthétiques différentes - identifier le Conservatoire comme un lieu de spectacle vivant - favoriser la transversalité entre les différentes disciplines et les esthétiques - créer une dynamique culturelle - valoriser le travail des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - adapter la tarification - consolider le budget - affecter du temps pédagogique - améliorer la communication en développant les outils numériques : site internet, Facebook... 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2023 à 2028

2. Médiation Culturelle

Pour rappel :

- La Médiation Culturelle regroupe l'ensemble des actions visant à mettre en relation un public avec l'objet artistique ou une proposition culturelle.
- La Médiation Culturelle s'inscrit plus largement dans le développement de l'EAC, conception de l'enseignement qui s'appuie sur trois piliers : la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes, l'acquisition de connaissances.
- La Médiation est le pivot entre *Rayonnement et diffusion* et l'axe *Enseignement et élargissement de l'offre pédagogique*

Objectifs	Actions à mettre en place	Effets attendus	Moyens à mettre en œuvre	Planning
Mettre en place des parcours de Médiation en les inscrivant annuellement dans les projets d'action culturelle	Co-construire avec les partenaires culturels, sociaux ou éducatifs des actions de Médiation qui pourront prendre la forme : <ul style="list-style-type: none"> - d'ateliers musique permettant de donner des clés d'écoute - d'ateliers d'art plastique ou d'art visuel pour fabriquer décors et costumes du spectacle. - d'ateliers d'essais instrumentaux - d'ateliers de sensibilisation - de supports laissés au public - de toute autre forme favorisant le lien entre le projet et le public 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès à la culture pour des personnes qui en sont parfois éloignées - favoriser l'appropriation du projet par le public - développer la curiosité et la sensibilité - favoriser l'intergénérationnel entre acteurs et spectateurs. - au niveau du Conservatoire, favoriser la transversalité entre les différentes disciplines et les esthétiques - développer de la philosophie EAC dans nos parcours - créer une dynamique culturelle sur la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - mutualiser des moyens - consolider la communication entre les services - coordonner cette Médiation avec l'ensemble des médiateurs culturels du territoire (CdbM et médiathèque) - inscrire ce dispositif dans le plan de formation - développement des classes instrumentales - développement des esthétiques 	- de 2023 à 2028
Bâtir la Saison Pédagogique et les projets pédagogiques en lien avec les saisons de spectacle vivant du territoire	Permettre et favoriser : <ul style="list-style-type: none"> - la rencontre avec les artistes - le partage de la scène entre amateurs et professionnels - la découverte de répertoires et d'esthétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser les élèves - développer la motivation - donner du sens à l'apprentissage - sensibiliser les publics au spectacle vivant 		

3. Enseignement élargissement de l'offre pédagogique				
Objectifs	Actions à mettre en place	Effets attendus	Moyens à mettre en œuvre	
Equilibrer, développer et créer des disciplines instrumentales en cohérence avec des pratiques collectives dynamiques	Pour rappel, il y a de grandes disparités d'inscrits entre les différentes disciplines. Aussi, et afin de réduire les écarts, il faudra : <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les Ateliers de Découvertes Instrumentales à destinations des enfants d'Initiation Musicale (élèves en CP) - organiser des projets transversaux entre les classes instrumentales (et notamment les disciplines rares) et les cours d'Initiation Musicale - impulser des projets autour des pratiques collectives - aider les nouveaux élèves à s'orienter au moment de leur inscription - développer les actions auprès des scolaires - mettre en place des portes ouvertes à destination de tous les Perreuxiens 	<ul style="list-style-type: none"> - développer la pratique collective - augmenter le nombre global d'élèves afin : <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'assurer le renouvellement générationnel des élèves ↳ d'augmenter mécaniquement le nombre d'élèves en 2^{ème} et 3^{ème} cycle ↳ de participer à la vie et au rayonnement du Conservatoire - développer les disciplines rares (cor, hautbois, contrebasse...) - pouvoir créer les disciplines manquantes (trombone, basson...) - se conformer aux Schémas d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture 	<ul style="list-style-type: none"> - développer le nombre d'heures de cours hebdomadaires - développer le parc instrumental de location des disciplines dites rares afin d'accompagner les élèves dans leur choix - améliorer la communication en développant des outils numériques : site internet, Facebook... 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2023 à 2028 - de 2024 à 2028
	Consolider et faire évoluer les parcours en musique et en danse	Pour rappel, les disciplines enseignées sont structurées en parcours. De la phase d'éveil aux parcours personnalisés en passant par le « cursus traditionnel » en cycle. Aussi, et afin de développer et d'adapter les propositions pédagogiques il conviendra : <ul style="list-style-type: none"> - de développer de la philosophie EAC dans nos parcours. - de faire évoluer les parcours en cursus, personnalisés/modulaires. <ul style="list-style-type: none"> - de développer la « Pratique en Amateur » (On entend par pratique en amateur tout ce qui concerne l'encadrement de musiciens extérieurs au Conservatoire, d'anciens élèves, d'ensembles ou de 	<ul style="list-style-type: none"> - développer la place du spectacle vivant dans le parcours des élèves - susciter l'innovation pédagogique - baisser le nombre d'abandon en 2^{ème} et 3^{ème} cycle - attirer un nouveau public (ado et adultes) - développer les pratiques collectives - favoriser l'éveil pluridisciplinaire - toucher un public adolescent et adulte <ul style="list-style-type: none"> - mettre en relation et accompagner des musiciens amateurs Perreuxiens non-inscrits au Conservatoire - faire revenir des anciens élèves - développer des liens avec les associations culturelles de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire ce dispositif dans le plan de formation. <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une communication à destination de ces publics afin de les répertorier: site de la ville, Facebook... - affecter du temps pédagogique et mettre en place un encadrement adapté - mettre en place une tarification adaptée

	<p>groupes déjà constitués qui cherchent un accompagnement ponctuel)</p> <p>- de développer des masterclass, des ateliers, des stages, avec des artistes invités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer l'intergénérationnel - favoriser la transversalité entre les disciplines et les esthétiques - développer l'image du Conservatoire comme pôle de ressource culturelle sur la ville - proposer d'autres points de vue - développer le sens critique des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - inscrire ce dispositif dans le plan de formation - développer les outils numériques - gérer la réservation des studios - avoir un budget dédié 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2024 à 2028
Diversifier les esthétiques musicales et chorégraphiques	<p>Pour rappel, la part des disciplines autres que celles dites classiques est faible. Aussi, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les classes de jazz - faire entrer au Conservatoire les musiques amplifiées, la MAO (musique assistée par ordinateur)... - mettre en place une réflexion autour des différentes esthétiques chorégraphiques : danse jazz, danse contemporaine, hip-hop... 	<ul style="list-style-type: none"> - attirer un nouveau public (profil musical, ados et adultes...) - développer de nouvelles pratiques collectives liées à ces esthétiques - développer d'autres types de pédagogies, qui s'appuient sur la transmission orale, l'improvisation... - moderniser l'image du Conservatoire - se conformer aux Schémas d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture 	<ul style="list-style-type: none"> - affecter du temps pédagogique pour encadrer ces nouvelles disciplines - gérer l'utilisation des studios - investir dans des outils pédagogiques numériques - intégrer le développement de ces esthétiques dans le plan de formation - pour la danse, et ce par manque de place, il faudra trouver un autre lieu pour pouvoir développer une nouvelle esthétique 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2024 à 2028 - de 2025 à 2028 - de 2025 à 2028
Développer la création	<p>Initier des projets qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de travailler en partenariat avec le CdbM - d'effectuer des commandes auprès de compositeurs pour créer des projets transversaux - d'accueillir des artistes en résidence 	<ul style="list-style-type: none"> - développer des rencontres avec le milieu professionnel extérieur - favoriser l'émergence de projets de création en prenant appui sur des artistes en résidence - créer une dynamique entre les acteurs du projet - développer la motivation et susciter l'envie 	<ul style="list-style-type: none"> - créer un budget propre - affecter des temps de concertation et d'élaboration des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2023 à 2028 - de 2024 à 2028 - de 2024 à 2028
Accueillir de nouveaux publics, mixité et démocratisation de l'enseignement artistique	<p>Développer la mission de lieu d'accueil, lieu ressource du Conservatoire autour des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en difficulté d'apprentissage et/ou en situation de handicap - en situation d'empêchement social, culturel ou financier 	<ul style="list-style-type: none"> - développer la mixité sociale - développement du vivre ensemble et de la citoyenneté - ouverture sur de nouvelles pédagogies et technologies - apport de nouvelles compétences par le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des actions de sensibilisation - affecter du temps pédagogique - insérer ces dispositifs dans le plan de formation - adapter les parcours d'études - mise en place d'un référent handicap - définir le périmètre d'intervention des équipes - définir un temps d'accueil des familles 	<ul style="list-style-type: none"> - de 2024 à 2028

5. Conclusion

5.1. L'évaluation du Projet d'Etablissement

En raison de la spécificité et la diversité des actions (d'enseignement, de rayonnement, de partenariats, de diffusion...) et de la variété des interlocuteurs concernés (services municipaux, Education Nationale, Elus, responsables associatifs...), il conviendra d'évaluer chaque action par le biais des instances de concertation porteuses, sous la responsabilité du directeur, en charge de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement.

Cependant, compte tenu de leur interdépendance et de la volonté même de traiter le projet de façon globale, l'évaluation générale de ce dernier relèvera du Conseil d'Etablissement, élargi si besoin de partenaires opérationnels.

Le choix des indicateurs sera déterminant dans la procédure d'évaluation et ils devront répondre à un certain nombre de critères généraux afin de pouvoir notamment ajuster l'action lors des points d'étapes.

La mise en œuvre des différentes actions et du projet devra s'évaluer autour de :

- L'aspect quantitatif : taux de participation, nombre de partenaires, statistiques...
- L'aspect qualitatif. Il s'agit d'un axe essentiel parfois difficile à mesurer. Dès lors, on lui préférera davantage « *un dispositif d'évaluation* » à des critères ou à des indicateurs plus normatifs.
- L'atteinte des objectifs : sont-ils conformes aux objectifs de départ, qu'est-ce que cela a produit comme effet ?
- La cohérence : lorsque les moyens ou les ressources sont adaptés aux objectifs définis.
- L'impact, ou effets et conséquences. Il s'agira d'identifier et d'évaluer :
 - o Les effets directs des réalisations sur les bénéficiaires.
 - o Les effets indirects sur l'environnement.
 - o Les effets induits : développement des capacités cognitives, parfaire l'égalité des chances, prendre confiance en soi...

Le bilan qui en sera tiré permettra alors de s'interroger :

- Quelles corrections apporter ?
- Comment faire mieux ?
- Que faut-il reconduire, développer ou stopper ?
- Quels ajustements, quelles orientations ?
- Quelle politique générale inscrire dans le prochain projet ?

Autant de questions passionnantes qui feront, durant les cinq prochaines années, se croiser le pédagogique et l'artistique, ou l'artistique et le pédagogique...

5.2. Faire aujourd'hui notre établissement de demain

S'appuyant sur l'état des lieux, sur les orientations et le plan d'action ainsi que sur les textes cadres qui régissent la vie des établissements d'enseignement artistique, le Conservatoire s'engage sur le chemin d'un établissement tourné vers l'extérieur en connexion avec son territoire.

Aussi,

- Défendre ensemble l'idée d'une pratique artistique et culturelle émancipatrice et bienveillante
- Revendiquer un cap exigeant tout en prenant en compte les particularités et les diversités de chacun dans le respect du collectif
- Collaborer au sein des équipes pédagogiques afin de rendre les pratiques pédagogiques vivantes et évolutives
- Tenir compte des différents partenaires avec qui nous travaillons
- Prendre en compte que la notion d'usager du Conservatoire ne concerne pas seulement les familles inscrites, mais plus largement l'ensemble des habitants

sont autant d'éléments qui font du Conservatoire un tout indissociable, un établissement aux multiples facettes qui se doit avant tout d'être vivant. Ce Projet d'Etablissement, fruit de nos échanges, n'est pas figé car le chemin que nous allons parcourir durant les cinq prochaines années nous amènera à nous interroger voire à réajuster ses contours pour peut-être, saisir des opportunités que nous n'imaginons pas encore aujourd'hui.

Annexe

6.3. Formation Musicale : évaluations et examens	p.58
6.4. Un diplôme global en musique : l'AEM (Attestation d'Etudes Musicales), le BEM (Brevet d'Etudes Musicales) et le CEM (Certificat d'Etudes Musicales).....	p.58
6.5. Danse : examens et évaluations	p.58
6.5.1. Examen de fin de 1 ^{er} cycle.....	p.59
6.5.2. Examen de fin de 2 ^{ème} cycle	p.59
6.5.3. Certificat de 2 ^{ème} cycle	p.60
6.5.4. Certificat de 3 ^{ème} cycle	p.61

1. Les disciplines enseignées

LES DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET

VOCALES (à partir de 7 ans)

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Vents

Bois

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Cuivres

- Trompette
- Trombone
- cor

Polyphoniques

- Piano
- Guitare
- Harpe
- Accordéon

Musique ancienne

- Clavecin
- Flûte à bec

Chant (à partir de 15 ans)

Jazz et musiques actuelles

- Batterie et Percussions
- Piano jazz
- Guitare basse

EVEIL ET FORMATION MUSICALE

- Eveil artistique (musique et danse) enfants en moyenne section
- Jardin Musical enfants en grande section
- Initiation Musicale enfants en CP
- Formation Musicale à partir du CE1

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestres

- Orchestre *Les pizzicati* (cordes 1^{er} cycle)
- Orchestre *En à vent* (vents 1^{er} cycle)
- Orchestre symphonique (2^{ème} et 3^{ème} cycle)
- *Les archets du symphonique* (cordes 2^{ème} et 3^{ème} cycle)

Ensembles instrumentaux

- Ensemble de clarinettes
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de saxophones
- Ensemble de trompettes
- Ensemble de guitares
- Ensemble de harpes
- Ensemble d'accordéons
- Ensemble de flûtes à bec
- Ensemble baroque
- Musique de chambre

Ensembles vocaux

- Chorales enfants 1^{ère} et 2^{ème} année du 1^{er} cycle
- Chœurs enfants les Vocalies
- Atelier d'art lyrique

Modules pianistes du CI2 au CI2

- Improvisation
- Harmonie au clavier
- Quatre mains

Modules pianistes à partir du CI3

- Déchiffrage
- Accompagnement

Ateliers jazz et musiques actuelles

- Ateliers jazz
- Atelier de percussions corporelles
- Atelier chansons

DANSE

- Eveil artistique (musique et danse) enfants en moyenne section
- Eveil enfants en grande section
- Initiation 1 enfants en CP
- Initiation 2 enfants en CE1
- Danse classique à partir du CE2

2. Les parcours de sensibilisation, musique et danse

L'accès au Conservatoire peut se faire à partir de la moyenne section de maternelle. Plusieurs dispositifs décrits ci-dessous sont proposés aux familles.

2.1. Eveil Artistique (éveil à la musique et à la danse)

- Modalités
 - Durée : 1 an
 - Pour les enfants de moyenne section de maternelle
 - Temps de cours : 45 min
- Objectifs

Nous avons fait le choix de permettre à nos plus jeunes élèves de découvrir à la fois la musique et la danse. Cette sensibilisation se fera tout au long de l'année par un binôme de professeurs des deux disciplines, permettant ainsi de développer l'expression, le corps, la curiosité et l'imaginaire des enfants.

2.2. Jardin Musical

- Modalités
 - Durée : 1 an
 - Pour les enfants de grande section de maternelle
 - Temps de cours : 1 heure
- Objectifs

L'enfant affine et enrichit sa sensibilité musicale par l'exploration et la reconnaissance ludique d'éléments gestuels, rythmiques, mélodiques et chorégraphiques simples. Il commence à mettre en place une trace graphique du son.

2.3. Initiation Musicale et ADI (Ateliers de Découverte Instrumentale)

- Modalités
 - Durée 1 an
 - Pour les enfants de CP
 - Temps de cours : 1 heure

- Objectifs

L'enfant continue par l'expérimentation sonore et corporelle, d'affiner ses qualités sensorielles et artistiques tout en commençant à s'initier aux notions de base du langage musical. Pendant les cours, et ce pendant toute l'année, les enfants assisteront à des présentations d'instruments.

Parallèlement au cours hebdomadaire, des ADI (Ateliers de Découverte Instrumentale) seront proposés afin de permettre aux enfants d'essayer plusieurs instruments et ainsi, de les aider dans leur choix pour la rentrée suivante.

Important : Les enfants devront participer à au moins 6 sessions d'ADI. Dans le cas contraire, au moment des réinscriptions, leur choix d'instrument pour la rentrée suivante sera examiné suivant les mêmes modalités que pour les nouveaux élèves.

2.4. Eveil et Initiation à la danse

- Modalités en Eveil

- Durée : 1 an
- Pour les enfants de grande section de maternelle
- Temps de cours : 45 min

- Modalités en Initiation 1 et 2

- Durée : 2 ans
- Pour les enfants de CP et de CE1
- Temps de cours : 1 heure puis 2 heures la deuxième année

- Objectifs

Les enfants reçoivent un enseignement spécifique adapté à leur âge, basé sur la créativité, la découverte et la coordination de leur corps dans l'espace.

Cet apprentissage progressif permet d'accompagner chaque enfant selon ses capacités tout en constituant le socle corporel sur lequel la danse classique pourra se développer lors des années suivantes.

La deuxième année permet d'aborder une initiation à la danse classique et une initiation à la danse contemporaine au cours d'une pratique bihebdomadaire.

A la suite de ces parcours les enfants peuvent choisir de poursuivre leur apprentissage en débutant un instrument et/ou la danse classique comme décrit dans les points suivants.

3. Musique : organisation des études

3.1. Le Cursus instrumental

3.1.1. Présentation générale

Les enfants, qu'ils aient déjà suivi les cours d'Initiation Musicale ou qu'ils débutent au Conservatoire, commenceront l'apprentissage d'un instrument dans le *Cursus*.

- *Le Cursus* comprend un cours d'instrument, un cours de Formation Musicale et un cours de pratique collective
N.B. L'élève peut arrêter la Formation Musicale une fois son 3^{ème} cycle obtenu dans la discipline
- *Le Cursus* est organisé en 3 cycles (précédés d'une année d'initiation)
- Chaque cycle est une période pluriannuelle dans laquelle sont définis des contenus, des objectifs, une organisation et une évaluation
- La durée d'un cycle peut varier en fonction du temps d'acquisition et de la maturité de l'élève. Cela permet à chacun d'avancer à son rythme

3.1.2. Initiation

- Modalités
 - Durée : 1 an
 - Age : à partir du CE1
 - Temps de cours : 2H05 soit :
 - 20 mn de cours instrumental
 - 1 heure de Formation Musicale
 - 45 min de chant choral
 - Evaluation : accès en 1^{er} cycle sur avis du professeur
- Objectifs
 Cette année d'initiation permet à l'enfant de choisir et de découvrir sa discipline. C'est le moment où il fera connaissance avec l'établissement, connaîtra sa première expérience scénique et commencera à construire ses perceptions et un vocabulaire musical.

3.1.3. 1^{er} cycle

- Modalités
 - Durée : entre 3 et 5 ans
 - Age : à partir du CE2
 - Temps de cours : entre 2H05 et 3H15
 - Entre 20 min (1^{ère} année) et 30 min de cours instrumental
 - Entre 1H et 1H15 de Formation Musicale

- Entre 45 min et 1H30 de pratique collective
 - Evaluation : passage en 2^{ème} cycle sur avis du conseil de classe et d'un examen devant un jury (voir 6.2.1)
- Objectifs
 - S'engager dans sa discipline
 - Développer la curiosité et construire la motivation
 - Mettre en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective
 - Mettre en œuvre les bases de la culture musicale

3.1.4. 2^{ème} cycle

- Modalités
 - Avoir obtenu sa fin de 1^{er} cycle
 - Durée : entre 3 et 5 ans
 - Temps de cours : entre 2H30 et 4H50
 - Entre 40 min et 50 min de cours instrumental
 - Entre 1H15 et 1H30 de Formation Musicale
 - Entre 30 min et 2H30 de pratique collective
 - Evaluation : 2 possibilités pour les élèves
 - Examen départemental organisé par l'UEPA 94 qui délivrera la fin de 2^{ème} cycle. L'élève passera en 3^{ème} cycle (voir 6.2.2)
 - Certificat de 2^{ème} cycle organisé au sein du Conservatoire qui clôturera la scolarité de l'élève dans le cursus. L'élève passera ensuite en Parcours Personnalisé (voir 6.2.3)
- Objectifs
 - Continuer de développer son ouverture culturelle et artistique
 - Continuer de s'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés
 - Acquérir les bases d'une pratique autonome dans sa dimension d'artiste interprète : progression des acquisitions musicales et techniques permettant de se mesurer à un certain niveau de performance, développer sa capacité à tenir sa place dans une pratique collective, projet personnel...

3.1.5. 3^{ème} cycle

- Modalités
 - Avoir obtenu sa fin de 2^{ème} cycle
 - Durée : entre 2 et 4 ans
 - Temps de cours : entre 3H15 et 5H
 - 1H de cours instrumental
 - 1H30 de cours de Formation Musicale
 - Entre 45 min et 2H30 de pratique collective

- Evaluation : 2 possibilités pour les élèves
 - Examen départemental organisé par l'UEPA 94 qui délivrera la fin de 3^{ème} cycle (voir 6.2.2). L'élève passera en Hors Coursus
 - Certificat de 3^{ème} cycle organisé au sein du Conservatoire qui clôturera la scolarité de l'élève dans le cursus. L'élève passera ensuite en Parcours Personnalisé (voir 6.2.3)
- Objectifs
 - Approfondir ses connaissances techniques, théoriques et artistiques dans le prolongement des cycles précédents
 - Pouvoir développer de manière autonome un projet artistique personnel
 - Etre en capacité de s'intégrer à la pratique en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant
 - S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, invention...)

N.B. Pour chacun de ces cycles, une année supplémentaire peut être exceptionnellement accordée après avis du Conseil de Classe et du Directeur.

3.1.6. Spécificité de la classe de chant

- L'intégration dans la classe de chant se fait sur audition
- L'âge minimum est de 15 ans
- Tous les élèves, adultes y compris, sont inscrits dans le cursus défini ci-dessus. Le cours de Formation Musicale n'est cependant pas obligatoire

3.2. Les Parcours Personnalisés

Ces parcours sont destinés à des plus grands élèves, souvent adolescents, ne disposant plus de suffisamment de temps pour suivre un cursus complet, à des élèves adultes (débutants et non débutants), ou encore à des personnes souhaitant ne faire qu'une pratique d'ensemble. L'objectif général est bien d'être ici dans une dynamique de soutien à la pratique amateur.

Ces parcours sont non-diplômants.

3.2.1. Hors cursus

- Modalités
 - Avoir obtenu sa fin de 3^{ème} cycle en instrument
 - Durée : de 1 à 2 ans
 - Temps de cours : entre 1H30 et 3H30
 - 1H de cours instrumental
 - Entre 30 min à 2H30 de pratique collective

- Objectifs, permettre à ces grands élèves de bon niveau :
 - D'approfondir les connaissances dans le prolongement des cycles précédents
 - De soutenir et d'encadrer les pratiques collectives
 - De participer à la vie du Conservatoire

3.2.2. Parcours ado

- Modalités
 - Accessible pour les élèves à partir du lycée et ayant leur fin de 1^{er} cycle en Formation Musicale
 - Durée : de 1 à 3 ans
 - Temps de cours : entre 1H et 3H
 - 30 min de cours instrumental
 - Entre 30 min et 2H30 de pratique collective
- Objectifs
 - Maintenir un lien avec sa discipline instrumentale
 - Tenir sa place et développer son autonomie au sein d'une pratique collective
 - Participer à la vie du Conservatoire

3.2.3. Parcours adulte

- Modalités
 - Accessible pour les adultes débutants ou non débutants
 - Durée : de 1 à 5 ans en fonction des places disponibles
 - Temps de cours : entre 1H et 3H30
 - Entre 30 min et 40 min de cours instrumental
 - Entre 30 min et 2H30 de pratique collective
- Objectifs
 - Découvrir une pratique instrumentale
 - Renouer avec une pratique instrumentale antérieure, tenir sa place et développer son autonomie au sein d'une pratique collective
 - Participer à la vie du Conservatoire

N.B. Un Parcours Personnalisé peut être prolongé dans la limite des places disponibles et sur avis du Directeur

3.2.4. Parcours pratique d'ensemble seule

3.2.4.1. Intégrer une pratique existante (orchestres, musique de chambre, ateliers...)

- Modalité
 - Accessible à tout musicien amateur ne prenant pas de cours d'instrument (sous réserve d'un niveau suffisant)

- Durée : pas de limite
- Temps de cours : en fonction de la pratique d'ensemble
- Objectifs
 - Tenir sa place et développer son autonomie au sein d'une pratique collective
 - Participer à la vie du Conservatoire

3.2.4.2. Accompagnement et coaching de groupe

- Modalité
 - Avoir un groupe déjà constitué
 - Etude du projet avec les enseignants et le Directeur
 - Durée : renouvelable tous les ans
 - Temps de cours : 6 cours de 2 heures par an
- Objectifs

Permettre à ces groupes de bénéficier :

 - D'un encadrement personnalisé avec un professeur
 - De studios de répétitions
 - De la possibilité de se produire sur scène dans le cadre de la programmation du Conservatoire

4. Danse classique : organisation des études

4.1. Le cursus chorégraphique

4.1.1. Présentation générale

Les enfants, qu'ils aient déjà suivi les cours d'Eveil et d'Initiation ou qu'ils débutent au Conservatoire, commenceront tous l'apprentissage de la danse classique dans le *Cursus*.

- *Le Cursus* est organisé en 3 cycles
- Chaque cycle est une période pluriannuelle dans laquelle sont définis des contenus, des objectifs, une organisation et une évaluation.
- La durée d'un cycle peut varier en fonction du temps d'acquisition et de la maturité de l'élève. Cela permet à chacun d'avancer à son rythme.

4.1.2. 1^{er} cycle

- Modalités
 - Durée : entre 3 et 5 ans
 - Age : à partir du CE2 (8 ans)
 - Temps de cours : Entre 2H et 3H

- Evaluation : passage en 2^{ème} cycle sur avis du conseil de classe et d'un examen devant un jury (voir 6.5.1)
- Formats pédagogiques
 - 2 cours par semaine
 - 1 cours de pointes ou 1 cours de répertoire
 - 1 atelier de culture chorégraphique
 - 1 atelier de culture chorégraphique en fin de 1^{er} cycle
- Objectifs
 - Développer et construire la motivation
 - Acquérir des éléments techniques de base
 - Découvrir les œuvres chorégraphiques

4.1.3. 2^{ème} cycle

- Modalités
 - Avoir obtenu sa fin de 1^{er} cycle
 - Durée : entre 3 et 5 ans
 - Temps de cours : entre 3H et 4H
 - Evaluation :
 - Passage en 3^{ème} cycle sur avis du conseil de classe et de l'examen devant un jury
 - Certificat de 2^{ème} cycle qui clôturera la scolarité de l'élève dans le cursus. L'élève passera ensuite en parcours d'approfondissement (voir 6.5.2)
- Formats pédagogiques
 - 2 cours par semaine
 - 1 cours de pointes ou 1 cours de répertoire
 - 1 atelier de culture chorégraphique
- Objectifs
 - Prise de conscience de la danse comme langage artistique et développement du vocabulaire chorégraphique
 - Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques par l'approche pratique et théorique des répertoires
 - Approche de la relation musique-danse, de l'improvisation, de la composition et de l'anatomie
 - Approfondissement de nouvelles acquisitions techniques et initiation à l'endurance
 - Ouverture vers une culture artistique et chorégraphique par le biais de rencontres avec des événements artistiques

4.1.4. 3^{ème} cycle

- Modalités
 - Avoir obtenu sa fin de 2^{ème} cycle
 - Durée : non définie
 - Temps de cours : 4H
 - Evaluation : certificat de 3^{ème} cycle qui clôturera les études de l'élève au Conservatoire (voir 6.5.4)

- Formats pédagogiques
 - 2 cours par semaine
 - 1 cours de pointes
 - 1 atelier de culture chorégraphique et de composition

- Objectif
 - Approfondissement de ses connaissances théoriques, techniques et artistiques dans le prolongement des cycles précédents
 - Développement de l'endurance et approche de la virtuosité
 - Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
 - Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques

4.2. Le parcours d'approfondissement

Ce parcours est destiné aux élèves qui ne continueront pas en 3^{ème} cycle mais qui souhaitent cependant poursuivre une pratique régulière de la danse pour approfondir leurs connaissances, sans passer d'examen.

- Modalités
 - Avoir obtenu son certificat de 2^{ème} cycle
 - Durée : en fonction des places disponibles
 - Temps de cours : 4H
 - Pas d'évaluation

- Formats pédagogiques
 - 2 cours par semaine
 - 1 cours de pointes et /ou 1 cours de répertoire
 - 1 atelier de culture chorégraphique

- Objectif
 - Approfondissement de ses connaissances théoriques, techniques et artistiques dans le prolongement des cycles précédents
 - Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
 - Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques

5. Master classes, résidences...manifestations et vie du Conservatoire

En complément de ces différents parcours, master classes, conférences... viennent enrichir cette offre grâce entre autres à des partenariats avec le Festival Notes d'automne ou le Centre de bords de Marne.

Enfin, l'ensemble de ces parcours est conçu pour développer chez l'élève les compétences nécessaires qui lui permettront de se produire sur scène et ainsi, de participer aux différentes manifestations. Aussi, la participation aux auditions, spectacles ou toute autre activité scénique dans et en dehors du Conservatoire fait partie de la formation de tous les élèves et, de fait, est obligatoire.

6. L'Évaluation

L'évaluation fait partie intégrante de la formation. Elle est nécessaire pour les élèves, les professeurs et les familles. Elle peut prendre des formes différentes mais a toujours pour objectif de faire progresser les élèves en vérifiant que les objectifs sont atteints. Enfin, c'est également un moyen de responsabiliser les élèves dans leur travail.

6.1. Musique et danse

6.1.1. Evaluation continue

Les familles reçoivent deux fois par an un bulletin de scolarité. Celui-ci est rempli par tous les enseignants et est édité dans Rhapsodie, le logiciel de gestion du Conservatoire. Ce bulletin permet ainsi aux familles de suivre l'évolution technique et artistique de leurs enfants, leur participation à la vie du Conservatoire, tout en précisant les pistes de travail à suivre.

L'évaluation se fait également de manière continue au sein des cours, des auditions et des projets par les enseignants et les élèves (auto-évaluation).

6.1.2. Evaluation intra-cycle

Une évaluation intra-cycle est organisée tous les ans pour tous les élèves musiciens et danseurs. Elle peut prendre des formes différentes en fonction des départements ou des classes.

6.2. Instruments : examens et évaluations

L'examen de fin de cycle est le moment qui va déterminer le passage de l'élève dans le cycle suivant. Il permet :

- De valider les étapes clés et de vérifier si les acquisitions attendues sont atteintes afin de poursuivre dans le cycle suivant
- De certifier un parcours et de mettre les élèves dans les conditions optimales de jeu

6.2.1. Examen de fin de 1^{er} cycle

L'examen se divise en deux moments :

- Le conseil de classe
Avant l'épreuve instrumentale de fin de cycle, le conseil de classe, qui regroupe l'ensemble des enseignants des élèves concernés et la direction, se réunit pour échanger autour du parcours de chacun et prononce un avis sur le passage dans le cycle suivant. Cet avis prend les formes suivantes : *très favorable, favorable, doit faire ses preuves, défavorable*
- L'épreuve instrumentale
 - L'épreuve instrumentale est publique et se déroule au Conservatoire
 - 1 morceau imposé dans un temps imparti (7 ou 8 cours)
 - 1 morceau au choix
 - 1 pièce d'autonomie donnée 3 semaines avant la date de l'examen
 - Présence d'un jury extérieur

A la fin de cette épreuve, les mentions suivantes sont décernées aux élèves :
Mention Très Bien (peut être décernée à l'Unanimité ou avec les Félicitations)
Mention Bien
Mention Assez Bien
Sans récompense

Seules les mentions Très Bien et Bien permettent l'accès dans le cycle supérieur.

6.2.2. Examens départementaux de fin de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle

- Les élèves de fin de deuxième et troisième cycle passent les examens départementaux de l'Union des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (U.E.P.A. 94) ou de toute autre structure départementale ou régionale appelée à jouer le même rôle
- Cet examen permet de passer dans le cycle supérieur
- Le programme est imposé par cet organisme et comprend une œuvre imposée et une œuvre au choix dans une liste restreinte
- Le jury est composé du directeur du Conservatoire organisateur et d'un ou plusieurs spécialistes des disciplines concernées

6.2.3. Certificats en interne de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle

Principe général

C'est une évaluation en fin de 2^{ème} ou de 3^{ème} cycle qui se déroule au Conservatoire. C'est un moyen de clôturer sa scolarité dans le Cours pour des élèves :

- Dont c'est la dernière année au Conservatoire et/ou :
 - Qui n'ont pas le niveau pour passer la fin de cycle au département (voir 6.2.2)
 - Qui ne souhaitent pas passer la fin de cycle au département
- Qui souhaitent passer en Parcours Personnalisé

Organisation et programme

Cette évaluation se déroulera sous la forme d'un concert. Les élèves auront toute l'année pour préparer ce moment qui sera pour certains un concert de départ.

L'idée est de valoriser les acquis et de favoriser l'autonomie de l'élève, l'objectif final étant de « *leur assurer une pratique en amateur autonome* » (Schéma National d'Orientation Pédagogique). De ce fait, la pièce collective devra constituer environ la moitié du programme.

- Fin de 2^{ème} cycle. Programme d'environ 10 minutes
 - 1 pièce seule (ou accompagnée) au choix
 - 1 pièce collective
 - Présentation orale de son programme, ouverture artistique souhaitée, utilisation possible d'un PowerPoint ...
- Fin de 3^{ème} cycle. Programme de 15 à 20 minutes.
 - 1 programme seul (ou accompagné) constitué d'une ou deux pièces.
 - 1 projet personnel collectif. Ce projet doit faire appel à la créativité de l'élève en croisant d'autres formes d'art en fonction des aptitudes et des goûts de chacun. La présentation orale pourra s'appuyer sur différents supports (visuels, audio...)

Modalité d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par les professeurs présents dont un professeur de FM. Pas de jury extérieur. Il n'y aura pas de notion de « je l'ai » ou « je ne l'ai pas ».

Obtention du certificat

Lors de cette évaluation, l'élève obtiendra un certificat de 2^{ème} ou de 3^{ème} cycle en fonction du cycle dans lequel il se trouve.

6.3. Formation Musicale : évaluations et examens

Contrôle à l'intérieur des Cycles : le passage des élèves dans l'année suivante se fait sur la base des notes obtenues au test de fin d'année et du contrôle continu effectué durant l'année. Sont pris en compte également l'avis des professeurs et du Directeur.

Examens de Fin de Cycle : le passage d'un cycle à l'autre se fait suivant les mêmes modalités que celles décrites pour les contrôles à l'intérieur des Cycles.

6.4. Un diplôme global en musique : l'AEM (Attestation d'Etudes Musicales), le BEM (Brevet d'Etudes Musicales) et le CEM (Certificat d'Etudes Musicales)

Les examens de fin de cycle instrumentaux ou de Formation Musicale décrits ci-dessus constituent une unité de valeur.

Aussi et afin de valoriser la globalité de la formation suivie par les élèves dans chaque cycle (instrument, Formation Musicale et pratique collective), un diplôme récompensera l'ensemble de ce parcours.

Ainsi seront délivrés l'AEM, le BEM et le CEM.

- Pour obtenir son AEM il faudra : avoir obtenu sa fin de 1^{er} cycle en instrument et en Formation Musicale, justifier d'une pratique collective régulière et participer aux manifestations du Conservatoire
- Pour obtenir son BEM il faudra : avoir obtenu sa fin de 2^{ème} cycle en instrument et en Formation Musicale, justifier d'une pratique collective régulière et participer aux manifestations du Conservatoire
- Pour obtenir son CEM il faudra : avoir obtenu sa fin de 3^{ème} cycle en instrument et en Formation Musicale, justifier d'une pratique collective régulière et participer aux manifestations du Conservatoire

6.5. Danse : examens et évaluations

Comme en musique, l'examen de fin de cycle est le moment qui va déterminer le passage de l'élève dans le cycle suivant. Il permet :

- De situer l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué
- De valider les étapes clés des parcours et de vérifier si les acquisitions attendues sont atteintes afin de poursuivre dans le cycle suivant

6.5.1. Examen de fin de 1^{er} cycle

L'examen se divise en trois moments :

- Le conseil de classe
Avant l'épreuve de fin de cycle, le conseil de classe, qui regroupe les professeurs de danse et la direction, se réunit pour échanger autour du parcours de chacun et prononce un avis sur le passage dans le cycle suivant. Cet avis prend les formes suivantes : *très favorable, favorable, doit faire ses preuves, défavorable*
- L'épreuve chorégraphique
 - Une présentation collective de la classe
 - Une variation
 - Présence d'un jury extérieur
- L'épreuve orale sur la culture chorégraphique
Présence du Directeur et des professeurs de danse du Conservatoire

A la fin de cette épreuve, les mentions suivantes sont décernées aux élèves :
Mention Très Bien (peut être décernée à l'Unanimité ou avec les Félicitations)

Mention Bien

Mention Assez Bien

Sans récompense

Seules les mentions Très Bien et Bien permettent l'accès dans le cycle supérieur.

6.5.2. Examen de fin de 2^{ème} cycle

L'examen se divise en trois moments :

- Le conseil de classe
Avant l'épreuve de fin de cycle, le conseil de classe, qui regroupe les professeurs des élèves concernés et la direction, se réunit pour échanger autour du parcours de chacun et prononce un avis sur le passage dans le cycle suivant. Cet avis prend les formes suivantes : *très favorable, favorable, doit faire ses preuves, défavorable*
- L'épreuve chorégraphique
 - Une présentation collective de la classe
 - Une variation
 - Présentation d'un travail de répertoire ou de composition personnelle seul ou en groupe
 - Présence d'un jury extérieur

- L'épreuve orale sur la culture chorégraphique
Présence du Directeur et des professeurs de danse du conservatoire

A la fin de cette épreuve, les mentions suivantes sont décernées aux élèves :
Mention Très Bien (peut être décernée à l'Unanimité ou avec les Félicitations)
Mention Bien
Mention Assez Bien
Sans récompense

Seules les mentions Très Bien et Bien permettent l'accès dans le cycle supérieur.

6.5.3. Certificat de 2^{ème} cycle

Principe général

C'est une évaluation qui se déroule au plus tard au bout de cinq ans dans le second cycle. C'est un moyen de clôturer sa scolarité dans le Cours pour des élèves :

- Qui n'ont pas le niveau pour passer la fin de cycle ou qui ne souhaitent pas passer la fin de cycle
- Qui souhaitent cependant passer en parcours d'approfondissement

Organisation et programme

Cette évaluation se déroulera sous la forme d'un contrôle avec :

- Une présentation collective
- Une variation imposée ou une composition personnelle

L'idée est de valoriser les acquis et de favoriser l'autonomie de l'élève, l'objectif final étant de « *leur assurer une pratique en amateur autonome* »

(Schéma National d'Orientation Pédagogique) et d'approfondir ses études.

Modalité d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par la direction et les professeurs de danse.

Obtention du certificat

Lors de cette évaluation l'élève obtiendra un certificat de 2^{ème} cycle.

6.5.4. Certificat de 3^{ème} cycle

Principe général

C'est un moyen de clôturer sa scolarité dans le Cours pour un élève en 3^{ème} cycle dont c'est la dernière année au Conservatoire.

Organisation et programme

Cette évaluation se déroulera sous la forme d'un contrôle avec :

- Une présentation collective
- Une variation imposée ou une composition personnelle

L'idée est de valoriser les acquis et de favoriser l'autonomie de l'élève, l'objectif final étant de « *leur assurer une pratique en amateur autonome* » (Schéma National d'Orientation Pédagogique) et d'approfondir ses études.

Modalité d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par la direction et les professeurs de danse.

Obtention du certificat

Lors de cette évaluation l'élève obtiendra un certificat de 3^{ème} cycle qui clôturera ses études au Conservatoire.